





sommaire

- 02 ► Mot de monsieur le maire
- 03 ► Informations communales
- 04 ► Tableau de bord du conseil municipal
- 06 ► Les conseils des
19 décembre 2019, 27 février,
11 juin, 4, 10 et 24 juillet 2020
- 17 ► Expression des élus
- 19 ► Informations communales
- 21 ► Célébrations et
commémorations
- 22 ► Informations diverses
- 26 ► Notre école
- 28 ► Vie associative
- 31 ► Environnement et tri sélectif
- 36 ► Mémo



Le Jaguen

- Tirage : 900 exemplaires
- Imprimé sur papier recyclé
- Directeur de la publication :
Jean-Luc Pithois, maire
- Responsable de la publication :
Marie-Laure Dauly, conseillère
municipale déléguée
- Coordination :
Lydie Allain, secrétaire
- Conception, maquette et
traitement photo : Alain Junguené
- Crédits photos : Justine Quelin,
Daniel Guichard, Marie-Laure
Dauly, Corinne Lemarchand,
Béatrice Guégan, Anne Cardon,
Marc Prochownik, Mathilde Guyon
- Impression : Impri'Média
Impasse de la Rabine Verte
22100 Saint-Samson-sur-Rance

Tout d'abord nous voulons féliciter toutes les Jaguines et tous les Jaguens pour leur civisme. Vous vous êtes déplacés très nombreux pour ces élections municipales, soit 73 % au premier tour et 75 % au deuxième tour, une des meilleures participations au niveau national. C'est un très bon signe de la vitalité de notre village et une envie de participer à la vie locale.

Après les débats citoyens initiés par le président Macron au printemps 2019 et repris par quelques Jaguens en fin d'année dernière, auxquels bon nombre d'habitants ont participé, l'année 2020 devait être un temps fort pour notre démocratie.

Patatras ! Est arrivée cette pandémie !... Un événement mondial dont nous n'avons pas fini de mesurer la portée. Un tout petit virus, invisible pour l'œil humain, qui à lui tout seul met à genou la planète entière, nous replaçant sans ménagement face à nos abus, nos déséquilibres, nos incohérences.

Cette nouvelle mandature commence avec des contraintes inhabituelles qui nous obligent à être vigilants dans toutes nos actions. Vous nous avez permis d'avoir une majorité claire pour mettre en œuvre notre programme et nous vous en remercions. Nos projets se feront en concertation avec notre opposition et l'ensemble de la population.

Notre installation a concordé avec l'arrivée de la population estivale en grand nombre cette année.

Pour des raisons de sécurité, d'animation et de soutien au commerce local du centre bourg, et après une réunion avec une cinquantaine d'habitants de la Grande Rue, nous avons pris le pari de mettre en place à titre expérimental un dispositif nouveau concernant la place Landouar et une partie de la Grande Rue avec trois objectifs :

- Renforcer la sécurité pour les piétons, enfants et adultes,
- Aider les commerçants qui le souhaitent en mettant à leur disposition une partie d'espace public pour soutenir leur activité dans ce moment difficile.
- Animer le centre bourg grâce à un groupe local dynamique de musiciens bénévoles que nous remercions.

Cette expérimentation sera analysée et débattue ; un questionnaire est adressé aux habitants qui seront réunis dans le courant du mois d'octobre pour un débat si les conditions sanitaires nous le permettent.

Une rentrée des classes inhabituelle ! Là encore nous avons mis en place le maximum de garanties afin que nos écoliers puissent poursuivre leur apprentissage dans les meilleures conditions.

Un grand merci aux employés municipaux pour leur disponibilité, leur écoute et leur engagement à la bonne marche de la commune.

Nous tenons à souligner la mobilisation de chacun pendant la période de confinement et celle du déconfinement et nous remercions tous les bénévoles et le personnel communal.

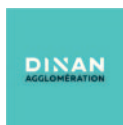
Ce mois de juillet nous a permis d'adresser nos meilleurs vœux à Madame Simone Grillère, pour ses 100 ans. Saint Jacut de la mer compte plusieurs centenaires, ce qui nous laisse penser qu'il y fait bon vivre et nous mettrons tout en œuvre pour conserver cette quiétude.

Bonne rentrée à toutes et à tous,

Jean-Luc Pithois



En direct de l'agglo



Dinan Agglomération s'est constitué en 2017 et comprend 64 communes, 99000 habitants, 932 km². C'est vrai, nous représentons à peine 1% des habitants, mais l'agglo n'est pas qu'une somme de communes qui se représentent, c'est une nouvelle entité qui vit pour l'ensemble de son territoire avec des compétences propres et chaque habitant compte de la même manière.

Bien sûr il faut faire valoir nos besoins qui peuvent être différents de ceux du voisin dans leur mise en œuvre, et nous le ferons. Et nous n'avons pas à douter et craindre de ne pas être entendu. Nous n'obtenons pas tout, mais une commune seule non plus. Les moyens sont malgré tout plus mobilisables quand on les partage : exemple avec la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) compétence confiée aux intercommunalités. Pourrions-nous assumer seuls cette compétence, au combien importante sur notre territoire ? Face aux prévisions d'évolution du niveau des mers, nous n'aurions pas les moyens d'y faire face. La GEMAPI le permettra. La digue aux moines et ses importants travaux à venir seront pris en charge par l'agglomération par exemple.

Il en est de même pour chacune des compétences intercommunales qui ne peuvent être assumées par une commune seule. Imaginons-nous à l'heure actuelle avoir nos propres services d'assainissement et de distribution d'eau ? non bien sûr. Répartir l'organisation et les coûts sont une nécessité tout simplement. Nous l'avons dit pendant notre campagne, l'agglo a une administration qui est aussi la nôtre. L'agglo ce n'est pas les autres, c'est nous avec les autres.

4 conseils communautaires ont déjà eu lieu depuis l'élection. Principalement voués à l'installation des différentes commissions et représentations dans les organismes extérieurs où l'agglo est représentée, ainsi qu'au vote du compte administratif 2019. Ce mandat débute avec des finances très saines et un endettement faible, la capacité d'autofinancement net étant de 11 millions d'euros (tous budgets consolidés). Ce qui est un atout, car on estime l'impact de la crise COVID pour 2021-2022 à environ 2,5 millions d'euros.

Martine Nadeau est la conseillère communautaire, Gérard Moleins le suppléant. Notre rôle est de participer au développement du territoire de l'agglomération en représentant celle-ci à différentes instances comme en participant chacun à une des commissions thématiques d'une part, et aussi d'organiser pour la commune de Saint-Jacut-de-la-Mer, le travail avec les services de l'agglomération pour les compétences dont nous avons à traiter, en lien avec chaque conseiller de la commune.

Jean-Luc Pithois, notre maire est présent à l'agglo en étant un des membres de la Conférence des Maires qui se réunit chaque mois, et en participant au travail qui se met en place avec les différents services. Nous sommes donc tous et toutes mobilisés.

Plus d'informations : site de l'agglo

<http://www.dinan-agglomeration.fr/Dinan-Agglomeration/Presentation-de-l-agglomeration>



Martine
Nadeau-Ruaud



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat a été voté par le conseil communautaire le lundi 27 janvier 2020. Ce nouveau plan est exécutoire depuis le 7 mars. Les documents sont consultables sur le site de Dinan Agglomération <http://www.dinan-agglomeration.fr/Urbanisme-habitat-mobilite/Urbanisme/Plan-Local-d-Urbanisme-intercommunal-PLUI> et une carte interactive via le SIG (Système Information Géographique) <https://sig.dinan-agglomeration.fr/vmap/?login=publique&password=public>



L'équipe municipale et son organisation

Coordination : Jean-Luc Pithois, Maire



PÔLE INSTITUTIONNEL

ADJOINTE	DÉLÉGUÉE en binôme avec adjoint	PÔLES	Commissions			Conseil municipal
			Intitulés	Présidents	Membres	
1 ^{ère} adjointe Martine Nadeau aggllo	Marie-Laure Dauly Communication	Pôle Institutionnel Finances Personnels Formations Communication	Finances/ budget/ subventions	Martine Nadeau	Jean-Luc Pithois Marie-Laure Dauly Malo Dufresne Bertrand Meheut Jacques Perrigault Auriane Jardin	
			Achats	Jean-Luc Pithois	Martine Nadeau Marie-Laure Dauly Malo Dufresne Jacques Perrigault Marc Meheut Wilfrid Serizay	
Projets structurants						
Animateur		Membres		Thématiques		
Martine Nadeau		Commissions ci-dessus		Organisation et fonctionnement des services (gestion des congés, fiches de poste, organigramme du personnel, formations...)		
PRÉCISION : chaque membre d'une commission travaille sur les axes structurants de son pôle respectif. Après un travail de recueil de données, de contacts avec les partenaires et d'analyses, ces groupes pourront faire appel à des personnes ressources.						

PÔLE VIE QUOTIDIENNE

ADJOINT	DÉLÉGUÉE en binôme avec adjoint	PÔLES	Commissions			Conseil municipal
			Intitulés	Président	Membres	
2° adjoint Gérard Moleins	Mariannick Mouton Affaires sociales	Pôle Vie quotidienne EHPAD Ecole Jeunesse/sport Santé Logement social Vie associative Affaires sociales	Affaires scolaires/ Jeunesse et sport/ Vie associative/ Logement/ Logement/ santé	Gérard Moleins	Jean-Luc Pithois Malo Dufresne Monique Froger-Collet Mariannick Mouton Marc Meheut Auriane Jardin Wilfrid Serizay	
Projets structurants ouverts à des personnes ressources (institutionnels et autres)						
Animateur	Membres		Thématiques			
Gérard Moleins	Commissions ci-dessus + Membres associés		Propreté et bien vivre dans la commune Propreté urbaine - Toilettes publiques Bancs Accès handicaps - Santé			
PRÉCISION : chaque membre d'une commission travaille sur les axes structurants de son pôle respectif. Après un travail de recueil de données, de contacts avec les partenaires et d'analyses, ces groupes pourront faire appel à des personnes ressources.						

PÔLE DÉVELOPPEMENT

ADJOINT	DÉLÉGUÉ en binôme avec adjoint	PÔLES	Commissions			
			Intitulés	Présidents	Membres	
3 ^e adjoint Malo Dufresne	Jean-Pierre Coco Port	Pôle développement PLUIH, foncier Permis de construire Travaux, voiries Cimetière Zone artisanale, économie Port	Ports	Jean-Pierre Coco	Martine Nadeau Jean-Luc Pithois Marc Meheut Wilfrid Serizay Bertrand Meheut	Conseil municipal
			Urbanisme/ droit des sols/ circulation/ accessibilité Travaux/ cimetière/ voiries, réseaux/ transition énergétique	Malo Dufresne	Jean-Luc Pithois Gérard Moleins Brigitte Thomas Bertrand Meheut Jacques Perrigault Roselyne Goupy	

Projets structurants ouverts à des personnes ressources (institutionnels et autres)

Animateurs	Membres	Thématiques
Jean-Luc Pithois	Commissions ci-dessus + Personnes ressources	Voiries : - Elaboration d'un plan pluriannuel de rénovation des voiries avec effacement des réseaux (inventaire des rues et métrage...) - Etude sur un plan de circulation global (véhicules, vélos, piétons) et agrandissement de la zone piétonne - Plan de stationnement. - Etude de faisabilité de pistes cyclables entre la cale de Beaussais et le Rougeret et réaménagement du chemin du petit tram et du Bd du vieux château. Bâtiments : - Construction de locatif (devenir du site de la caserne des pompiers) - Diagnostics des bâtiments communaux et bilan énergétique.
Bertrand Meheut	Commissions ci-dessus + Membres associés	Numérique

PRÉCISION : Chaque membre d'une commission travaille sur les axes structurants de son pôle respectif. Après un travail de recueil de données, de contacts avec les partenaires et d'analyses, ces groupes pourront faire appel à des personnes ressources.

PÔLE CULTURE ET TOURISME

ADJOINTE	DÉLÉGUÉE en binôme avec adjoint	PÔLES	Commissions			
			Intitulés	Président	Membres	
4 ^e adjointe Brigitte Thomas	Monique Froger-Collet Culture, patrimoine, sentiers, estran	Pôle culture et tourisme Camping Zone de loisirs Voies cyclables Culture, Manifestations diverses Patrimoine, Sentiers, estran	Camping	Brigitte Thomas	Jean-Pierre Coco Monique Froger-Collet Jean-Luc Pithois Jacques Perrigault Bertrand Meheut	Conseil municipal
			Culture, patrimoine, estran, sentiers	Monique Froger-Collet	Jean-Pierre Coco Marie-Laure Dauly Jean-Luc Pithois Wilfrid Serizay Roselyne Goupy	

Projets structurants ouverts à des personnes ressources (institutionnels et autres)

Animateur	Membres	Thématiques
Brigitte Thomas	Commissions ci-dessus + Membres associés	Evolution du camping et aménagement zone camping car et terrain de tennis
Monique Froger-Collet et Jean-Pierre Coco	Commissions ci-dessus + Membres associés	Développement culturel et patrimoine : élaboration d'un programme musical et poétique, artisanat d'art, exposition grande rue et place Landouar (reproduction d'œuvre d'artiste locaux ? Valorisation de Villages Rivages, 1 fleur pour St Jacut), Label Petite ville de caractère ? ou autres...

PRÉCISION : chaque membre d'une commission travaille sur les axes structurants de son pôle respectif. Après un travail de recueil de données, de contacts avec les partenaires et d'analyses, ces groupes pourront faire appel à des personnes ressources.



Séance du 19 DÉCEMBRE 2019

Absent représenté : M. Hesry

TARIFS COMMUNAUX 2020

LOCATION SALLE POLYVALENTE

GRANDE SALLE	ASSOCIATIONS COMMUNALES	PARTICULIERS COMMUNE	ASSOCIATIONS OU PARTICULIERS HORS COMMUNE
1 jour - Banquet, bal, spectacle, buffet, animation ...	90,00 €	210,00 €	465,00 €
2 jours - Banquet, bal, spectacle, buffet, animation ...	180,00 €	315,00 €	690,00 €
Forfait décoration (la veille à partir de 15h00)		70,00 €	120,00 €
Cuisine + lave-vaisselle		80,00 €	80,00 €
Couvert (l'unité)	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Chauffage (forfait par jour)	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Caution à la réservation	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Caution ménage		100,00 €	100,00 €
Activités culturelles, artistiques, sportives ou sociales		21,00 € / séance (maximum de 3 heures)	
Vente aux enchères		550,00 € / jour	

PETITE SALLE	ASSOCIATIONS COMMUNALES	PARTICULIERS COMMUNE	ASSOCIATIONS OU PARTICULIERS HORS COMMUNE
1 jour - Repas, vin d'honneur, réunion ...		80,00 €	160,00 €
Cuisine + lave-vaisselle		80,00 €	80,00 €
Couvert (l'unité)	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Chauffage (forfait par jour)	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Caution à la réservation	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Caution ménage		50,00 €	50,00 €

SALLE DU HAUT	ASSOCIATIONS COMMUNALES	PARTICULIERS COMMUNE	ASSOCIATIONS OU PARTICULIERS HORS COMMUNE
Réunion		30,00 €	60,00 €
Chauffage (forfait)		20,00 €	20,00 €

LOCATION MAISON DE LA MER

GRANDE SALLE	PARTICULIERS COMMUNE	HORS COMMUNE
Apéritif, vin d'honneur ...	120,00 €	180,00 €
Réunion	60,00 €	90,00 €
Activités culturelles, artistiques, sportives ou sociales	25,00 € / séance (maximum de 3 heures)	
BUREAUX (par an)	ASSOCIATIONS	PROFESSIONNELS
	360,00 €	600,00 €
SANITAIRES ET LOCAL TECHNIQUE (par an)	ASSOCIATIONS	PROFESSIONNELS
	480,00 €	750,00 €

LOCATIONS DES BATIMENTS DIVERS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

	TARIFS
Occupation de la cour et du préau de l'école hors période scolaire	100,00 € / semaine
Occupation du domaine public (restauration*)	5,00 € le m²/ mois
Occupation du domaine public (hors restauration)	10,00 € le m²/ an
Occupation du domaine public (marchands ambulants - restauration*) du 01/07 au 31/08	80,00 €/mois pour 1 jour/semaine
Occupation du domaine public (marchands ambulants - restauration*) le reste de l'année	40,00 €/mois pour 1 jour/semaine
Occupation du domaine public (marchands ambulants - hors restauration)	20,00 €/semaine

*Restauration ou alimentaire

CIMETIÈRE

CONCESSIONS	Tarifs 2 m ²	Tarifs 4 m ²
15 ans	100,00 €	200,00 €
30 ans	200,00 €	400,00 €
50 ans	300,00 €	600,00 €
COLOMBARIUM		
15 ans	200,00 €	
30 ans	350,00 €	
CAVURNE		
15 ans	50,00 €	
30 ans	100,00 €	
50 ans	150,00 €	
PLAQUES « JARDIN DU SOUVENIR »		
50 ans	100,00 €	

TARIFS ET REDEVANCES DIVERSES

	TARIFS
Garderie : matin	1,65 € à compter du 01/09/2020
Garderie : soir	1,90 € à compter du 01/09/2020
Garderie : matin et soir	2,80 € à compter du 01/09/2020
Restaurant scolaire : repas enfant et instituteur	2,95 € à compter du 01/09/2020
Restaurant scolaire : repas agent communal	Prix Mutualité retraite
Cirque : petit spectacle (par représentation)	20,00 €
Cirques : grand spectacle (par représentation)	50,00 €
Tennis : location à l'heure d'un court	5,00 €
Tennis : carte d'abonnement annuelle (du 01/01 au 31/12)	20,00 €
Photocopie (l'unité) format A4 noir et blanc	0,30 €
Photocopie (l'unité) format A3 noir et blanc	0,60 €
Photocopie (l'unité) format A4 couleur	0,75 €
Photocopie (l'unité) format A3 couleur	1,50 €
Photocopie resto verso	x 2
Photocopie (l'unité) tarif associations	Demi-tarif
Piège à chenilles processionnaires et à papillons	Prix coûtant
Phéromone pour piège (l'unité)	6 €

DROITS DE PLACE SUR LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE

	Avril - mai - juin - septembre	Juillet - août	Forfait électricité
Abonné année	1,00 € le ml	2,00 € le ml	25,00 €
Abonné saison été		2,50 € le ml	9,00 €
Occasionnel	1,50 le ml	3,50 € le ml	

NB : Un contrat passé avec chaque abonné (hors occasionnels) précisera le montant total des droits de place dû à la commune calculé selon les tarifs ci-dessus.

TARIFS AIRE CAMPING-CAR TTC

	TARIFS
Forfait stationnement 24 heures	7,50 €



TARIFS CAMPING TTC

Emplacement nu / Prix par nuitée :	Du 01/04 au 31/05	Du 01/06 au 30/06 et du 01/09 au 30/09	Du 01/07 au 31/08
Forfait 1 personne (1 personne + 1 emplacement + 1 véhicule)	7,00 €	7,88 €	8,75 €
Forfait 2 personnes (2 personnes + 1 emplacement + 1 véhicule)	11,00 €	12,38 €	13,75 €
Personne supplémentaire	4,00 €	4,50 €	5,00 €
Enfant de moins de 7 ans	2,04 €	2,30 €	2,55 €
Chien	2,48 €	2,79 €	3,10 €
Electricité 4 ampères	2,60 €	2,93 €	3,25 €
Electricité 8 ampères	5,16 €	5,81 €	6,45 €
Garage mort	2,45 €	2,45 €	13,75 €
Remises : (sur présentation d'un justificatif / * à titre individuel)	Du 01/04 au 30/09		
Colonies de vacances associatives et groupes scolaires extérieurs à la commune	-10%		
Personne en situation de handicap dont le taux d'incapacité est de 50 % ou plus (sur présentation d'une carte)	-10%		
Mutilés et invalides de guerre (sur présentation d'une carte)	-10%		
Titulaires du RSA (sur présentation d'un justificatif)	-20%		
Centres de loisirs communaux ou intercommunaux hors commune	-20%		
Saisonniers sur la commune	-50%		
Prestations annexes :	Du 01/04 au 30/09		
WIFI 1 jour	2,00 €		
WIFI 1 semaine	5,00 €		
WIFI 2 semaines	9,00 €		
Jeton machine à laver	4,00 €		
Jeton sèche-linge	3,00 €		
Douche (pour extérieur au camping)	1,00 €		
Caution badge	20,00 €		
Location d'emplacement « Mobil-Home » :			
Forfait annuel grand confort 1 (10a - 30 m ³ - 700 Kw)	1 780,00 €		
Forfait annuel grand confort 2 (16a - 60m ³ - 1400 Kw)	2 190,00 €		
Eau : en cas de dépassement du forfait	4,00 € / m ³		
Electricité : en cas de dépassement du forfait	0,15 € / Kw		
Taxe de séjour par nuitée et par personne de +18 ans : (Tarif Dinan Agglomération)	0,50 €		

TARIFS DES MOUILLAGES TTC

TARIFS	PORT DE LA HOULE CAUSSEUL	PORT DU CHÂTELET
Bateaux de 0 à 5 mètres	142,00 €	113,00 €
Bateaux de 5,01 à 7 mètres	178,00 €	149,00 €
Bateaux de 7,01 m à 9 mètres	219,00 €	187,00 €
Bateaux de 9,01 m à 11 mètres	271,00 €	229,00 €
Râteliers	15,00 €	
Mouillages temporaires : mai, juin, septembre	30,00 € / semaine	
Mouillages temporaires : juillet et août	75,00 € / semaine	

✓ Approbation de ces tarifs, à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Dépenses engagées au titre de la délégation accordée à Mme le maire :

- Achat d'un groupe électrogène, entreprise FOUSSIER : 578,10 € HT.
- Achat d'une découpeuse thermique, entreprise FOUSSIER : 1145,75 € HT.
- Achat de divers panneaux de signalisation pour création de zones et mise aux normes, entreprise SELF SIGNAL : 3 123,52 € HT.
- Fourniture et mise en place d'un empierrement 0/150 pour la réfection de la cale de la zone artisanale, entreprise CHAUVEAU PASCAL : 1 790, 00 € HT.

Séance du **27 FÉVRIER 2020**

Absent : Jean-Christian Duretz, Clarisse Renouard.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019**MOUILLAGES**

Recettes de fonctionnement	51 069,40 €
Dépenses de fonctionnement	46 961,25 €
Résultat de l'exercice	4 108,15 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	16 090,66 €
Part affectée à l'investissement de l'exercice précédent	0,00 €
Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice	20 198,81 €

Recettes d'investissement	13 511,69 €
Dépenses d'investissement	22 796,71 €
Résultat de l'exercice	-9 285,02 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	43 423,79 €
Résultat de clôture d'investissement de l'exercice	34 138,77 €

✓ Approbation à l'unanimité.

CAMPING

Recettes de fonctionnement	452 291,68 €
Dépenses de fonctionnement	369 205,25 €
Résultat de l'exercice	83 086,43 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	66 675,75 €
Part affectée à l'investissement de l'exercice précédent	66 675,75 €
Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice	83 086,43 €

Recettes d'investissement	70 895,69 €
Dépenses d'investissement	27 330,07 €
Résultat de l'exercice	43 565,62 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	26 933,63 €
Résultat de clôture d'investissement de l'exercice	70 499,25 €

✓ Approbation à l'unanimité.

COMMUNE

Recettes de fonctionnement	1 761 505,56 €
Dépenses de fonctionnement	1 330 369,27 €
Résultat de l'exercice	431 136,29 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	463 737,08 €
Part affectée à l'investissement de l'exercice précédent	463 737,08 €
Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice	431 136,29 €

Recettes d'investissement	774 379,86 €
Dépenses d'investissement	393 190,81 €
Résultat de l'exercice	381 189,05 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	-104 869,93 €
Résultat de clôture d'investissement de l'exercice	276 319,12 €

✓ Approbation, par 9 voix et 1 abstention (Mme Goupy).

BUDGET CAMPING 2020 : REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT

✓ Approbation, à l'unanimité, pour reverser une partie de l'excédent du budget camping (150 000,00 €) sur le budget 2020 de la commune.

I Budgets primitifs 2020**COMMUNE**SECTION DE FONCTIONNEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENTDÉPENSES **1 724 475,00 €**
DÉPENSES **1 584 823,41 €**RECETTES **1 724 475,00 €**
RECETTES **1 584 823,41 €****CAMPING**SECTION DE FONCTIONNEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENTDÉPENSES **509 637,43 €**
DÉPENSES **169 331,68 €**RECETTES **509 637,43 €**
RECETTES **169 331,38 €****MOUILLAGES**SECTION D'EXPLOITATION :
SECTION D'INVESTISSEMENT :DÉPENSES **68 198,81 €**
DÉPENSES **61 937,58 €**RECETTES **68 198,81 €**
RECETTES **61 937,58 €**

✓ Approbation, à l'unanimité de ces 3 budgets primitifs 2020.



Construction d'un bâtiment d'accueil de la plage du rougeret : avenant aux travaux du lot groupé n°1/2/3/4

✓ Approbation, à l'unanimité, pour valider l'avenant d'un montant de 12 352,45 € HT,

Dispositif de valorisation du patrimoine maritime : convention entre la commune et l'association village-rivages

La convention prévue décrit les obligations de l'association et de la commune.

✓ Approbation, par 9 voix pour, 1 contre (Mme Goupy) et 2 abstentions (M. Maillard et M. Hesry).



ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

BUDGET COMMUNE

ASSOCIATION	DEMANDE	VOTÉ	COMMENTAIRES
Asso visiteurs malades	50,00 €	50,00 €	Aide directe à l'activité.
Club de la Presqu'île	650,00 €	650,00 €	Aide directe à l'activité
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	300,00 €	300,00 €	Aide directe à l'activité
Gym Jaguine	650,00 €	650,00 €	Aide directe à l'activité.
Loisirs Accueil	300,00 €	300,00 €	Aide directe à l'activité.
Club des boulistes			Pas de demande
Club Nautique			Pas de demande
Amicale des Pompiers	1 200,00 €	1 200,00 €	Aide directe à l'activité (cotisation correspondant à une assurance en cas de blessure en service)
Les amis de la plage des Haas			Pas de demande
Echo des Ebihens			Pas de demande
APEAEP (parents élèves)	6 000,00 €	6 000,00 €	Aide directe à l'activité + Séjour classe de neige (14.688,00 €)
Comité des fêtes			Pas de demande
Les Juméliaux	1 000,00 €	1 000,00 €	Aide directe à l'activité - subvention statutaire.
Club du livre	1 000,00 €	1 000,00 €	Aide directe à l'activité
Saint Jacut Environnement	350,00 €	350,00 €	Aide directe à l'activité
Emeraude Stand up			Pas de demande
Micro Climat			Pas de demande
Centre Associatif et Culturel de la Presqu'île	500,00 €	500,00 €	Aide directe à l'activité
Presqu'île en poésie	1 800,00 €	1 800,00 €	Manifestation des 4 et 5 juillet 2020
Répar'toi même			Pas de demande
Back to Africa	350,00 €	350,00 €	Aide directe à l'activité
Village-Rivages	1 000,00 €	1 000,00 €	Aide directe à l'activité
Métiers de l'Artisanat	400,00 €	400,00 €	Demande 100€ par apprenti
TOTAL		15 550,00 €	

BUDGET CAMPING

ASSOCIATION	DEMANDE	VOTÉ	COMMENTAIRES
ARMC (Mobil-homes)	600,00 €	600,00 €	Aide directe à l'activité + investissement matériel (L'association prête son matériel à d'autres associations)
TOTAL		600,00 €	

✓ Approbation, par 11 voix et 1 abstention (Mme Goupy).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES (NE DONNE PAS LIEU À UN VOTE)

Dépenses engagées au titre de la délégation accordée à Mme le maire

- Achat de chaînes pour le port de la Houle Causseul, COOPERATIVE MARITIME D'ERQUY : 3 089,70 € HT.
- Décapage et mise en place d'un empierrement sur la plateforme râtelier au port de la Houle Causseul, entreprise ADRIEN ROBERT ENVIRONNEMENT : 2 979, 00 € HT.
- Débroussaillage du talus au-dessus des râteliers au port de la Houle Causseul, entreprise ADRIEN ROBERT ENVIRONNEMENT : 1 550,00 € HT
- Débroussaillage de la falaise dans la continuité du talus au port de la Houle Causseul, entreprise ADRIEN ROBERT ENVIRONNEMENT : 1 550,00 € HT
- Nettoyage au niveau des râteliers au port du Châtelet, entreprise CHAUVÉAU PASCAL : 840, 00 € HT.
- Achat de 2 catamarans SL 5.2, entreprise SIRENA VOILE : 17 733,34 € HT.
- Achat d'un bateau plastique Fun Yak et d'un moteur Yamaha 9,9 CV, entreprise SEXTANT CENTRALE : 4 143,72 € HT
- Achat de 2 voiles pour planches, FEDERATION FRANCAISE DE VOILE : 1 803,00 € HT.
- Bornage de l'empiètement de la Commune au niveau de la pointe de la parcelle AI 1, société PRIGENT ET ASSOCIÉS : 820,00 € HT.
- Déplacement de 2 compteurs d'eau du bâtiment d'accueil de la plage du Rougeret, entreprise SAUR : 779,93 € HT.
- Achat d'un défibrillateur et d'un boîtier mural pour la Maison de la Mer, entreprise ECOSAFE : 1 923,00 € HT.
- Achat d'un défibrillateur et d'un boîtier mural pour le camping municipal, entreprise ECOSAFE : 1 923,00 € HT.
- Prestation d'élaboration du règlement intérieur du cimetière, CENTRE DE GESTION 22 : 855,00 €.
- Nettoyage d'un des blockhaus insalubres du Chef de l'Isle, entreprise ESPACENET : 3 395,00 € HT.
- Achat d'une élagueuse sur perche, entreprise MOTOCULTURE PIECES SERVICE : 559,00 € HT.
- Achat d'un taille haie sur perche, entreprise MOTOCULTURE PIECES SERVICE : 559,00 € HT.
- Achat de divers panneaux de signalisation pour création de zones et mise aux normes, entreprise SELF SIGNAL : 2 082,84 € HT.
- Démolition de la dalle béton au pied du môle du port de la Houle Causseul, entreprise BORSA : 1 351,24 € HT.
- Réparation de la cale de la Maison de la Mer suite aux tempêtes de février, entreprise BORSA : 5 929,68 € HT.
- Achat d'un ordinateur portable (+ logiciels) pour le poste de responsable des services techniques, entreprise MICRO CONTACT : 1 122,11 € HT.
- Achat d'un poste informatique pour le camping municipal (+ écran et logiciel), entreprise MICRO CONTACT : 1 500,41 € HT.
- Séparation des réseaux EU et EP au niveau du bloc sanitaire n°2 du camping municipal, entreprise CHAUVÉAU PASCAL : 7 800,00 € HT.
- Création d'une aire de vidange pour camping-car au camping municipal, entreprise CHAUVÉAU PASCAL : 19 143,00 € HT.
- Prestation de bucheronnage sur la Commune (Plage du Rougeret, rue de la Manchette, rue de l'Abbaye, rue de Dinan...), entreprise SCIC ENERGIES RENOUVELABLES : 4 920,00 € HT.
- Achat d'une tondeuse Viking pour le camping municipal, entreprise OUEST MOTOCULTURE : 620,00 € HT.
- Réparation du véhicule Peugeot Boxer du camping municipal pour le passage au contrôle technique, entreprise GARAGE DE LA BAIE : 703,29 € HT.
- Prestation de bucheronnage au camping municipal, entreprise SCIC ENERGIES RENOUVELABLES : 1 360, 00 € HT.
- Remplacement du réseau d'eaux pluviales sur 28 mètres au début de la descente à la plage du Rougeret, entreprise BORSA : 4 756,13 € HT.

Séance du 11 JUIN 2020

Absents représentés : HESRY Bernard, MAILLARD Lucien, ROUX Jacques

Transfert de gestion de l'État à la commune d'une partie de la plage du Rougeret pour le stationnement temporaire en saison estivale de dériveurs ou catamarans

La zone demandée mesure 900 m². La gestion du nombre d'embarcations autorisées dans la zone se fera par la distribution par la Commune de macarons apposés sur chaque bateau.

La DDTM a informé la Commune qu'il y aura une taxe annuelle d'occupation (estimée inférieure à 700€) que la commune pourra répercuter sur les usagers si elle le souhaite.

✓ Approbation du conseil à l'unanimité.

Taxes directes locales : taux 2020

Madame le Maire propose de ne pas faire évoluer les taux des taxes directes locales par rapport à 2019 et donc de les voter comme suit :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Taux 2020 votés	Produits attendus pour 2020
Taxe foncière (bâti)	2 130 000,00 €	20,28 %	431 964,00 €
Taxe foncière (non bâti)	19 300,00 €	52,97 %	10 223,00 €

✓ Approbation du conseil à l'unanimité.



Adhésion au groupement de commande lancé par Dinan Agglomération pour l'achat de masques lavables et réutilisables

Le groupement de commande a permis l'achat de 110 000 masques dont 923 pour la Commune de Saint-Jacut-de-la-Mer (93 enfants et 830 adultes) à un coût de :

- Masque adulte : 1,975 € HT ou 1,75 € HT
- Masque enfant : 2,55 € HT

Il est à noter, comme prévu dans la convention constitutive que l'agglomération participe financièrement à cette charge à hauteur de 50 %. L'état devrait a priori participer également au financement.

✓ Approbation du conseil à l'unanimité.

Forfaits annuels pour la location d'emplacement mobil-home au camping municipal : tarifs TTC 2020

Location d'emplacement Mobil-Home	
Forfait annuel grand confort j (10a - 30 m ³ - 700 Kw)	1 602,00 €
Forfait annuel grand confort k (16a - 60m ³ - 1400 Kw)	1 971,00 €

✓ Approbation du conseil à l'unanimité.

Occupation du domaine public communal : Exonération de la redevance 2020 pour les terrasses

A cause de la pandémie, les cafés et restaurants n'ont pas pu ouvrir entre le 15 mars et le 1^{er} juin 2020 inclus. Ils sont ouverts depuis le 2 juin mais sous des conditions restrictives qui leur font perdre un certain nombre de tables et donc perdre du chiffre d'affaires.

Il est proposé que tous ces commerçants concernés soient exonérés en 2020 de la redevance de leur partie terrasse sur le domaine public communal. Pour ceux qui n'ont pas de terrasse sur le domaine public communal, dans la mesure du possible et dans des conditions sécuritaires, il leur sera proposé d'utiliser le domaine public à titre gracieux pour des événements ponctuels au cours de l'été 2020.

✓ Approbation du conseil à l'unanimité.

Surveillance de la baignade plage du Rougeret : convention avec le S.D.I.S 22.

Proposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor pour la mise à disposition du 1^{er} juillet au 31 août 2020 d'une équipe de 3 sauveteurs pour la surveillance de la plage du Rougeret et pour un montant de 16 000,00 €

✓ Approbation du conseil à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Dépenses engagées au titre de la délégation accordée à Mme le maire

- Achat de matériel informatique pour l'école, entreprise MICRO C: 1 710,50 € HT
- Achat d'une tondeuse à éjection arrière adaptable sur le microtracteur, entreprise MOTOCULTURE PIECES SERVICE : 1 165,83 € HT.
- Achat d'une tondeuse autotractée Honda, entreprise MOTOCULTURE PIECES SERVICE : 1 665,00 € HT.
- Achat d'un désherbeur thermique à air chaud, entreprise MOTOCULTURE PIECES SERVICE : 1 999,17 € HT
- Achat d'une remorque porte barrière et de 36 barrières, entreprise ALTRAD MEFRAN : 3 196, 00 € HT.
- Achat de 230 mètres de ganivelles, entreprise AUVRAY : 2 824, 00 € HT.
- Achat d'un cric agricole 5 tonnes et d'une caisse à outils roulante de 184 outils, entreprise BOSCHAT-LAVEIX : 985, 97 € HT.
- Création d'un bateau de voirie Route du Guido, DINAN AGGLOMERATION : 678, 00 € HT.
- Confection de regard, busage et goudronnage tri-couche chemin du Pré Brun, DINAN AGGLOMERATION : 3 968, 28 € HT.
- Goudronnage tri-couche Rue de Biord, DINAN AGGLOMERATION : 2 302, 00 € HT.
- Création d'un bateau de voirie route de Dinan, DINAN AGGLOMERATION : 796 ,80 € HT.
- Abattage par démontage de deux peupliers blancs rue de la Pissotte, entreprise SCIC ENERGIES RENOUVELABLES : 1 060, 00 € HT.
- Remise à niveau de 3 tampons EP boulevard du Rougeret, entreprise SAUR : 1 874, 11 € HT.
- Curages de douves au niveau de la digue aux moines, boulevard du Vieux Château, rue des Bourgneufs + agencement/talutage du dépôt communal + Désensablage du haut des plages, entreprise CHAUXEAU MICHEL : 6 780, 00 € HT.
- Réparation du véhicule Peugeot Boxer du camping municipal, entreprise GARAGE DE LA BAIE : 1 094, 35 € HT
- Réparation des barrières automatiques du camping municipal, entreprise LA FERMETURE AUTOMATIQUE : 1 271,95 € HT.

Comité local des usagers du port (CLUP)

Suite aux élections de février 2020, le CLUP avait été renouvelé pour 5 ans avec comme membres : messieurs Ameline, Chauveau et Guguen. Suite au décès tragique de Monsieur Chauveau, il a été proposé à Monsieur Robin, arrivé en 4ème position aux élections, s'il voulait bien intégrer le CLUP. Il a accepté et l'arrêté municipal a été modifié en ce sens.

Dinan Agglomération - Compétence GEMAPI

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, Dinan Agglomération doit préparer un certain nombre de dossiers concernant la digue aux Moines de classe B : mise à jour de l'étude de danger effectuée par Safège en 2014 et visites techniques approfondies.

Les membres du Conseil Municipal remercient Madame le Maire pour sa gestion de la crise sanitaire du Covid-19 ainsi que tous les agents pour leur professionnalisme.

Séance du 4 JUILLET 2020

Absent représenté : PERRIGAULT Jacques

**NOUVELLE
MANDATURE**

**ÉLECTION DU MAIRE**

Après un appel de candidatures, il en ressort que Monsieur PITHOIS Jean-Luc et Madame GOUPY Roselyne sont candidats à la fonction de Maire de la Commune.

Monsieur PITHOIS Jean-Luc a obtenu 9 voix

Madame GOUPY Roselyne a obtenu 6 voix

Monsieur PITHOIS Jean-Luc est proclamé Maire et immédiatement installé.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire propose de fixer à quatre le nombre des adjoints

✓ Approbation à l'unanimité

ÉLECTION DES ADJOINTS*Premier adjoint*

Après un appel de candidatures, il en ressort que Madame NADEAU-RUAUD Martine et Monsieur MEHEUT Bertrand sont candidats à la fonction de 1^{er} adjoint de la Commune.

Madame NADEAU-RUAUD Martine a obtenu 9 voix

Monsieur MEHEUT Bertrand a obtenu 6 voix

Madame NADEAU-RUAUD Martine est proclamée 1^{ère} adjointe et immédiatement installée.

Deuxième adjoint

Après un appel de candidatures, il en ressort que Monsieur MOLEINS Gérard et Monsieur MEHEUT Bertrand sont candidats à la fonction de 2^{ème} adjoint de la Commune.

Monsieur MOLEINS Gérard a obtenu 9 voix

Monsieur MEHEUT Bertrand a obtenu 6 voix

Monsieur MOLEINS Gérard est proclamé 2^e adjoint et immédiatement installé.

Troisième adjoint

Après un appel de candidatures, il en ressort que Monsieur DUFRESNE Malo et Monsieur MEHEUT Bertrand sont candidats à la fonction de 3^e adjoint de la Commune.

Monsieur DUFRESNE Malo a obtenu 9 voix

Monsieur MEHEUT Bertrand a obtenu 6 voix

Monsieur DUFRESNE Malo est proclamé 3^e adjoint et immédiatement installé.

Quatrième adjoint

Après un appel de candidatures, il en ressort que Madame THOMAS Brigitte et Monsieur MEHEUT Bertrand sont candidats à la fonction de 4^e adjoint de la Commune.

Madame THOMAS Brigitte a obtenu 9 voix

Monsieur MEHEUT Bertrand a obtenu 6 voix

Madame THOMAS Brigitte est proclamée 4^e adjointe et immédiatement installée.

Séance du 10 JUILLET 2020

Absents représentés : NADEAU-RUAUD Martine, THOMAS Brigitte, MEHEUT Marc, FROGER-COLLET Monique.

Élections sénatoriales du 27 septembre 2020 :**élections des délégués et suppléants communaux**

Il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs prévue le 27 septembre 2020. Il précise que la Commune vu l'effectif de son Conseil Municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

Election des délégués

Après un appel de candidatures, il en ressort que madame JARDIN Auriane et messieurs COCO Jean-Pierre et MOLEINS Gérard sont candidats sur une même liste pour être délégués.

Monsieur COCO Jean-Pierre a obtenu 15 voix.

Monsieur MOLEINS Gérard a obtenu 15 voix.

Madame JARDIN Auriane a obtenu 15 voix.

Monsieur COCO Jean-Pierre, Monsieur MOLEINS Gérard et Madame JARDIN Auriane sont proclamés délégués

Election des suppléants

Après un appel de candidatures, il en ressort que madame THOMAS Brigitte et Messieurs MEHEUT Marc et DUFRESNE Malo sont candidats sur une même liste pour être suppléants.

Monsieur MEHEUT Marc obtenu 15 voix.

Madame THOMAS Brigitte a obtenu 15 voix.

Monsieur DUFRESNE Malo a obtenu 15 voix.

Monsieur MEHEUT Marc, Madame THOMAS Brigitte et Monsieur DUFRESNE Malo sont proclamés suppléants



Séance du 24 JUILLET 2020

CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DÉSIGNATION DE LEURS MEMBRES

Madame NADEAU explique que la municipalité s'organisera en 4 pôles qui intégreront les commissions municipales et des groupes de travail ouverts ou non à des personnes hors Conseil Municipal selon leur objectif.

Pôle institutionnel - coordination :

- Représentation de la commune à Dinan Agglomération et coordination groupes de travail
- Finances : suivi finances, élaboration budget, subventions
- Personnel : carrières, formation, recrutement
- Communication

Les commissions du pôle :

- Finances
- Achats

Pôle vie quotidienne :

- Affaires scolaires, sport, jeunesse
- Vie associative
- Santé, personnes âgées, EHPAD
- Logement
- Affaires sociales

Les commissions du pôle :

- Affaires sociales
- Affaires scolaires / jeunesse et sport / vie associative / logement / santé

Pôle développement :

- Droit des sols, urbanisme, PLUiH
- Gestion et suivi des travaux
- Circulation, accessibilité
- Déplacements doux
- Ports

Les commissions du pôle :

- Ports
- Droit des sols / travaux / circulation / accessibilité / transition énergétique

Pôle culture et tourisme :

- Camping
- Zones de loisirs
- Voies cyclables
- Culture, manifestations diverses, patrimoine, sentiers, estran

Les commissions du pôle :

- Camping

- Culture / estran / sentiers

Création des commissions et la désignation de leurs membres :

Pôle institutionnel - coordination

1- Commission « finances » :

- NADEAU Martine, présidente
- PITHOIS Jean-Luc
- DAULY Marie-Laure
- DUFRESNE Malo
- MEHEUT Bertrand
- PERRIGAULT Jacques
- JARDIN Auriane

2- Commission « achats » :

- PITHOIS Jean-Luc, président
- NADEAU Martine
- DAULY Marie-Laure
- DUFRESNE Malo
- PERRIGAULT Jacques
- MEHEUT Marc
- SERIZAY Wilfrid

Pôle vie quotidienne

3- Commission « affaires sociales » :

- PITHOIS Jean-Luc, président
- MOUTON Mariannick
- MOLEINS Gérard
- DAULY Marie-Laure
- GOUPY Roselyne
- JARDIN Auriane

4- Commission « affaires scolaires / jeunesse et sport / vie associative / logement / santé » :

- MOLEINS Gérard, président
- PITHOIS Jean-Luc
- DUFRESNE Malo
- FROGER-COLLET Monique
- MOUTON Mariannick

- MEHEUT Marc
- JARDIN Auriane
- SERIZAY Wilfrid

Pôle développement

5- Commission « ports » :

- COCO Jean-Pierre, président
- PITHOIS Jean-Luc
- NADEAU Martine
- MEHEUT Marc
- SERIZAY Wilfrid
- MEHEUT Bertrand

6- Commission « droit des sols / travaux / circulation / accessibilité / transition énergétique » :

- DUFRESNE Malo, président
- PITHOIS Jean-Luc
- MOLEINS Gérard
- THOMAS Brigitte
- MEHEUT Bertrand
- PERRIGAULT Jacques
- GOUPY Roselyne

Pôle culture et tourisme

37- Commission « camping » :

- THOMAS Brigitte, présidente
- PITHOIS Jean-Luc
- COCO Jean-Pierre
- FROGER-COLLET Monique
- PERRIGAULT Jacques
- MEHEUT Bertrand

8- Commission « culture / estran / sentiers » :

- FROGER-COLLET Monique, présidente
- PITHOIS Jean-Luc
- COCO Jean-Pierre
- DAULY Marie-Laure
- SERIZAY Wilfrid
- GOUPY Roselyne

✓ Approbation à l'unanimité.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Maire propose ainsi, comme auparavant, de fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS à 8, en plus du Président.

✓ Approbation à l'unanimité.

Pour information, le Maire a décidé de nommer les personnes suivantes non membres du Conseil Municipal :

- COPALLE Marie-Berthe
- MEYER Catherine
- CALMAY Annick
- LEGUERRIER Raymonde

Les conseillers municipaux suivants ayant obtenu 15 voix sur les 15 suffrages exprimés, ils sont désignés en tant que membres élus du conseil d'administration du CCAS :

- MOUTON Mariannick
- MOLEINS Gérard
- DAULY Marie-Laure
- NADEAU Martine

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AUX DIVERS SYNDICATS ET AUX STRUCTURES COMMUNALES OU AUTRES

Syndicat d'eau des Frémurs (1 titulaire + 1 suppléant)

Titulaire : PITHOIS Jean-Luc

Suppléant : COCO Jean-Pierre

Syndicat Départemental d'Électricité (SDE)

(1 titulaire + 1 suppléant)

Titulaire : PITHOIS Jean-Luc

Suppléant : DUFRESNE Malo

Syndicat de gendarmerie (2 titulaires)

Titulaire : MOLEINS Gérard

Titulaire : COCO Jean-Pierre

Conseil de vie social de l'EHPAD

« les Tamaris » (1 titulaire + 1 suppléant)

Titulaire : MOUTON Mariannick

Suppléant : MOLEINS Gérard

Correspondant Défense (1)

MOLEINS Gérard

Commission communale de contrôle des listes électorales

(1 membre élu, étant précisé qu'il doit s'agir d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau et prêt à participer aux travaux de la commission)

MEHEUT Bertrand

Correspondant Sécurité Routière (1)

DUFRESNE Malo

Correspondant à la Mission Locale pour l'Emploi (1)

MOLEINS Gérard

Correspondant/délégué au Centre Nationale d'Action Sociale (CNAS) (1)

MOUTON Mariannick

✓ Approbation à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) : PROPOSITION POUR DÉSIGNATION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

Dans les communes de moins de 2000 habitants, cette commission est composée :

- du Maire ou d'un Adjoint délégué, Président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants,

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques.

Monsieur le Maire PROPOSE en qualité de commissaires de la commune à la CCID 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants.

✓ Approbation à l'unanimité.

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Monsieur le Maire propose de fixer les indemnités selon le tableau récapitulatif ci-dessous :

Identité des bénéficiaires	Qualité	Pourcentage de l'indice brut terminal	Montant mensuel Brut
PITHOIS Jean-Luc	Maire	31 %	1205,71 €
NADEAU Martine	1 ^{er} Adjointe	8,22 %	319,71 €
MOLEINS Gérard	2 ^e Adjoint	8,22 %	319,71 €
DUFRESNE Malo	3 ^e Adjoint	8,22 %	319,71 €
THOMAS Brigitte	4 ^e Adjointe	8,22 %	319,71 €
COCO Jean-Pierre	Conseiller municipal délégué	4,8 %	186,69 €
DAULY Marie-Laure	Conseillère municipale déléguée	4,8 %	186,69 €
FOGER-COLLET Monique	Conseillère municipale déléguée	4,8 %	186,69 €
MOUTON Mariannick	Conseillère municipale déléguée	4,8 %	186,69 €

L'enveloppe allouée aux indemnités des élus sera donc mensuellement de :

$(1205,71 \times 1) + (319,71 \times 4) + (186,69 \times 4) = 3231,31 \text{ € brut.}$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 9 voix pour et 6 contre (GOUPY Roselyne, JARDIN Auriane, MEHEUT Bertrand, MEHEUT Marc, PERRIGAULT Jacques et SERIZAY Wilfrid), fixe les taux d'indemnités de fonction selon le tableau ci-dessus.**

DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Les délégations suivantes pour la durée du mandat :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leur avenant, lorsque les crédits sont prévus au budget, dans la limite de 20 000,00 € HT.
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000,00 €.
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres y afférentes.
- Créer et/ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition ni de charges.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600,00 €.
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics.
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle (cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions).
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules ou matériels municipaux.
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- Demander à tout organisme financeur, sans limite de montant, l'attribution de subventions.
- Signer les baux (uniquement en tant que bailleur), conventions, contrats, au nom de la commune.
- Passer et signer les contrats de travail pour le recrutement de tous les agents en contrat à durée déterminée.

✓ Approbation à l'unanimité.

AUTORISATION DE DÉPENSES À L'ARTICLE 6232 « FÊTES ET CÉRÉMONIE »

Monsieur le Maire propose la liste des dépenses à prendre en charge suivante :

- Pots pour cérémonies et festivités diverses (boisson et alimentation)
- Colis de Noël du personnel communal (boisson, alimentation et petits cadeaux divers)
- Cadeaux de départ du personnel communal
- Fleurs/gerbes et cadeaux divers pour les cérémonies (dont obsèques) et festivités diverses
- Récompenses pour événements sportifs
- Notes de restaurant faisant suite aux réunions et invitations spécifiques
- Feu d'artifice et tous les frais en découlant (lampions, prestation de sonorisation, droits d'auteur, note de restaurant des artificiers, prestation de la fanfare ou autres intervenants...)
- Repas et colis des anciens et tous les frais en découlant (prestation pour l'animation, droits d'auteur, location de tables, achat de fleurs...)
- Sapins de Noël et autres petites décorations pour les fêtes de fin d'année

✓ Approbation à l'unanimité.

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ACCUEIL DE LA PLAGE DU ROUGERET : AVENANT À LA MAITRISE D'OEUVRE

Le montant du marché initial attribué au cabinet ARCHITRIO était de 16 575, 00 € avec un taux d'honoraires de 9,75% sur 170 000 € HT de travaux.

Il s'avère que le Conseil Municipal de la précédente mandature avait accepté vu les conclusions d'une première consultation des entreprises de réévaluer le budget prévisionnel de l'ensemble à 192 000,00 € HT. Au final, après la seconde consultation des entreprises et un avenant de 12 352,45 € HT, le budget définitif des travaux s'élève à 208 669,00 € HT.

Dans ce cadre, le cabinet ARCHITRIO demande une revalorisation de ses honoraires au vu du budget définitif des travaux. En parallèle, il baisserait son taux d'honoraires de 9,75 à 9,50 %.

Le montant final du marché s'élèverait donc à 19 824, 00 € HT avec un taux d'honoraires de 9,50 % sur 208 669, 00 € HT de travaux. De ceci découlerait un avenant de 3 249,00 € HT.

✓ Approbation à l'unanimité.

FORUM DES ASSOCIATIONS : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire explique qu'il s'agit d'un engagement d'une somme maximum de 277,50 € (0,30 € x 925 habitants) mais que cette somme ne sera versée que si l'enveloppe allouée par la subvention de secteur de Dinan Agglomération n'est pas suffisante.

Pour information en 2018 et 2019, la commune avait pris la même délibération et finalement aucune participation n'avait été demandée par l'association.

✓ Approbation à l'unanimité.

MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA MATERNITÉ ACCOUCHANTE DE DINAN

Les membres du Conseil Municipal n'ont pas souhaité se prononcer sur ce sujet.



Remerciements des candidats

SAINTJACUTAUCOEUR

Tête de liste : Roselyne Goupy

A l'issue du scrutin, nous tenons à remercier les électeurs qui nous ont fait confiance.

Bien qu'élus avec un nombre confortable de voix très proche de celui des élus de la majorité, en raison du fort panachage, nous ne sommes que six, sans réel pouvoir.

Toutefois, j'ai l'espoir que Monsieur le Maire confirmera dans les actes sa volonté affichée d'être le Maire de tous les Jaguens, et je lui souhaite très sincèrement de réussir sa mandature pour le bien de tous.

Thierry CHAUVEAU

Chères Amies, Chers Amis,
Je profite de ces 5 lignes qui me sont "autorisées" pour remercier celles et ceux qui m'ont accordé leur confiance, je savais pertinemment qu'il m'était impossible d'être élu, mais je voulais, par cette candidature isolée et libre, peser dans le débat, aujourd'hui j'ai énormément de craintes quant à l'avenir de notre Presqu'île, pour le respect de son histoire et de son identité, cette nouvelle majorité vous l'avez souhaitée, et bien bonne chance à vous !

Élu Jaguen de 1995 à 2014.

Ancien Vice-président de la Communauté de communes de 2008 à 2013.

AGIR POUR UNE PRESQU'ÎLE CITOYENNE

Tête de liste : Jean-Luc Pithois

Tout au long de la campagne nous sommes allés à la rencontre des habitants, les avons écoutés et avons échangé sur notre projet.

De ces rencontres, et avec l'appui de nos soutiens, est née la confiance qui nous a permis de l'emporter avec une majorité significative.

Nous en remercions nos électeurs, et assurons toute la population de notre volonté à œuvrer pour le bien de toutes et tous.

"VIVRE SAINT JACUT"

Tête de liste : Sophie de Brye

Au vu des résultats du premier tour, nous avons souhaité offrir aux électeurs une alternative face à deux listes que tout semble opposer. L'électeur a choisi de voter liste entière au second tour. Nous remercions les électeurs qui nous ont fait confiance.

Nous restons vigilants et présents pour notre électorat et espérons que l'intelligence collective l'emportera pour le bien être de Saint Jacut.

Nous souhaitons à notre commune, le meilleur pour les six années à venir.

Tribune des six élus de SAINT-JACUT AU CŒUR

Le nouveau Conseil Municipal s'est réuni à la suite des élections afin de définir notamment la participation au sein des huit commissions qui ont été constituées et approuvées unanimement.

Ainsi, nous sommes représentés, de façon minoritaire, dans toutes les Commissions qui auront à préparer les décisions du Conseil Municipal.

Il faut cependant comprendre que notre impact est très limité dans la mesure où nous ne sommes pas majoritaires au moment du vote en Conseil.

Nous avons attiré l'attention sur ce point pendant la campagne. Les électeurs ne nous ont en définitive conféré aucun pouvoir réel, si ce n'est celui de les tenir informés. Les réunions se tiennent cependant dans un climat constructif et apaisé.

Toutefois, nous ne partageons pas un certain nombre de projets ou mesures engagés par la nouvelle majorité, auxquels nous sommes opposés :

1) Elle souhaite introduire un nouvel échelon dans les structures, en créant des « pôles » composés de citoyens qui devront donner une orientation aux travaux des Commissions.

Nous nous sommes montrés sceptiques à l'égard d'une telle complexité, craignant que le grand nombre de réunions et la prise en compte de tous les avis nuisent au pragmatisme et soient un frein à l'efficacité.

C'est sans doute un exemple de « démocratie participative » que nous dénonçons.

2) Nous nous sommes élevés contre la décision de la majorité de s'attribuer des indemnités dont le montant total est en augmentation de plus de 44% par rapport à la situation précédente et trouvons indécent une telle mesure qui concerne les neuf élus de la majorité, alors qu'habituellement seuls le maire et ses adjoints sont concernés.



Cette augmentation représente environ 80000€ sur la durée du mandat et signifie que celle-ci se fait au détriment de nouveaux projets utiles au Jaguens et annonce des probables augmentations d'impôts.

A ce sujet, beaucoup d'entre nous avons décidé de renoncer à toute rémunération.

3) La majorité a décidé de modifier le plan de circulation qui suscite beaucoup de critiques notamment de la part de la plupart des commerçants et indépendants du centre. Monsieur le Maire avait organisé une réunion d'information à ce sujet et les remarques du public n'ont pas été prises en compte. Peut-être aurait-il fallu plus de concertation.

Vous pouvez nous rencontrer lorsque vous le souhaitez ou nous suivre sur notre site <https://www.saintjacutaucoeur.fr>

Tribune des neuf élus de AGIR POUR UNE PRESQU'ÎLE CITOYENNE

Nous voulons mettre un terme à la rumeur qui nous présente, nous élus de la majorité comme des nantis qui en plus se permettent de percevoir leurs indemnités, pratiquement des voleurs. Celles-ci sont légales et ont cours dans toutes les communes de notre strate. Expliquons-les clairement.

Le contexte réglementaire : augmentation par le Parlement des indemnités des élus. Pour les communes entre 500 et 1000 habitants, la loi « Engagement et Proximité » de décembre 2019 a prévu une augmentation de 30%. Peu revalorisées depuis de nombreuses années et constatant la désaffection des français pour les fonctions électives cette revalorisation était souhaitée en particulier par l'association des maires de France.

À Saint-Jacut elle n'a pas été répercutée en début d'année 2020 à deux mois de la fin de mandat. Pour information, les élus de la mandature précédente recevaient pour le maire 80% de l'indemnité maximale (à sa demande) et pour les adjoints 100%.

Nous avons demandé l'actualisation des indemnités et les avons réparties de la manière suivante :

• **Le maire et les adjoints restent sur les indemnités perçues par la municipalité précédente et l'augmentation de l'enveloppe autorisée par le Parlement est consacrée à 4 délégués** qui permettent de répartir la responsabilité des dossiers.

L'enveloppe globale n'augmente pas du fait de ces délégués, c'est seulement un partage différent de l'enveloppe du maire et de celle dévolue aux adjoints.

Effectivement l'actualisation du montant des indemnités a entraîné une augmentation de ce budget, comme dans toutes les communes de France.

Souhaitons que le bon sens l'emportera et que les leçons tirées de cette expérience seront entendues, à la suite de l'enquête de satisfaction qui est prévue prochainement.

Comme nous le craignons, la représentation de Saint-Jacut à « Dinan agglomération » est insuffisante et passe complètement inaperçue dans cette assemblée si importante pour notre commune et ses besoins pour le futur.

Nous n'avons pas de poste significatif et notre influence ne dépassera pas le 1% que nous représentons dans cette organisation en terme de population.

Même s'il faut reconnaître un calendrier très défavorable pour les élections correspondantes, c'est la confirmation du manque de notoriété de nos représentants.

Donc actuellement :

Le maire 1205,71 € brut (1042,93 € net) à ce net il faut déduire le montant d'une assurance pour l'ensemble des conseillers municipaux.

Les adjoints 319,71 € brut (276,55 € net).

Les délégués 186,69 € brut (161,49 € net).

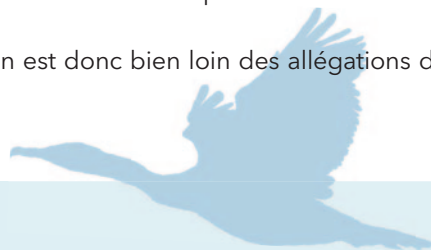
A noter en 2013, (mandat M. Cattelain) l'enveloppe d'indemnités étaient de **3040,75 €** mensuelle. Actuellement elle est de **3231,31 €**. On voit que la dépense actuelle est sensiblement la même (**cela représente 38 775,72 € par an ; divisé par 1291 taxes d'habitation, soit 30 € par an**).

Entre les deux mandats, la commune a perdu son titre de commune touristique (à voir d'ailleurs pour quelle raison) ce qui diminuait de fait l'enveloppe d'indemnités de 25% (parce que ce classement permet une enveloppe plus importante du fait de responsabilités plus importantes).

Il n'est pas question de revendiquer une rémunération des heures consenties par les élus aux affaires de la commune. Mais il nous paraît justifié symboliquement qu'une reconnaissance de cet investissement soit effective et qu'il n'en coûte pas à chacun d'être un(e) élu(e) en plus du temps accordé au bénéfice de la commune.

Il nous semble que c'est un prix bien faible à payer pour les citoyens. La démocratie a un coût, qu'il ne faut pas faire porter seulement aux élus et c'est ce qui permet au citoyen d'être autre chose qu'un consommateur de services.

On est donc bien loin des allégations de certains.



Permis de construire (accordés ou en cours d'instruction)

- 6 Chemin du Petit Tram, construction d'une maison individuelle
- 24 Bis boulevard du Rougeret, construction d'une maison individuelle
- 198 Grande Rue, construction d'une extension
- Rue de la Houle Causseul, construction d'une maison individuelle
- 18 bis rue de Biord, extension et rénovation d'une habitation
- 9 Chemin Saint Christophe, extension sur un niveau
- Lotissement LECOQ, route du Guildo, construction d'une maison individuelle
- 9 boulevard de la Banche, reconstruction à l'identique
- La Pâtur, construction d'un hangar à bateaux
- 81 boulevard du Rougeret, réaménagement d'un local commercial en salon de thé, salon d'exposition et un appartement
- 74 Boulevard du Rougeret, construction d'une maison individuelle
- Rue de la Gare, construction d'une maison individuelle
- 25 ter Chemin Saint Christophe, nouvelle construction attenante au garage
- 28 boulevard des Dunes, construction d'une maison individuelle

Déclarations préalables (accordées ou en cours d'instruction)

- 11 bis impasse Pierre Gilette, remplacement du portail
- 14 rue des Fresches, ravalement
- 45 ter route du Guildo, carport
- 12 ter rue des Bourgneufs, clôture
- 18 rue du Tertre, construction d'une véranda
- 27 Grande Rue, remplacement porte, grille, portail, portillon
- 14 rue des Ebihens, pose fenêtre de toit
- 2 rue de la Poste, remplacement clôture
- 14 Place Landouar, pose fenêtre de toit
- Chemin de la Pissotte, division en vue de construire
- 79 Grande Rue, agrandissement et pose fenêtres de toit
- 3 Impasse du Châtelet, création d'une lucarne
- 32 Rue du Châtelet, portillon
- 118 Grande Rue, reconstruction véranda, surélévation, modifications ouvertures
- 4 impasse de la Colombière, construction d'un abri de jardin ouvert et modification ouverture
- 5 Le Tertre Josse, clôture et portail
- 14 place Landouar, création porte et fenêtres
- 5 rue de Giraud, création fenêtre de toit
- 19 boulevard de la Banche, réfection muret, portail, portillon
- 18 la Ville es Chouins, pose châssis fixe occultant
- 59 Grande Rue, reconstruction à l'identique avec pose fenêtre de toit
- 9 rue des Sciaux, clôture
- 15 chemin de la Pissotte, isolation extérieure, ouvertures, remplacement couverture
- 12 rue des Haas, portail
- 4 boulevard de la Banche, remplacement portail, portillon
- 6 boulevard de la Banche, modification mur existant
- 178 Grande Rue, remplacement, modification, création ouvertures
- 39 rue de Dinan, sas d'entrée
- 62 route du Guildo, mur de clôture
- 4 domaine de la Presqu'île, clôture et portail
- 196 Grande Rue, construction d'une extension
- 74 boulevard du Rougeret, division en vue de construire
- 14 Grande Rue, clôture
- 3 rue de Biord, enduit façade
- 5 rue de la Manchette, clôture
- 174 Grande Rue, création de 3 fenêtres de toit
- 5 boulevard du Rougeret, clôture
- 1 Le Rougeret, remplacement portail
- 212 Grande Rue, baie vitrée, réhausse du toit, bardage
- 57 boulevard du Rougeret, pose panneaux photovoltaïques
- 6 chemin Saint Christophe, remplacement portes et fenêtres
- 29 route du Guildo, clôture, portail
- 11 rue des Ecluses, réhabilitation garage en pièce de vie
- 23 rue des Ebihens, aménagement des combles, pose fenêtre de toit
- 6 Chemin Saint Christophe, remplacement d'une véranda
- 202 Grande Rue, pose d'une fenêtre de toit
- 1 impasse des Illiaux, clôture
- 9 rue de la Manchette, piscine et terrasse surélevée
- 30 rue des Sciaux, portail
- 2 rue des Haas, division en vue de construire,
- 43 rue des Haas, remplacement fenêtres

Permis de construire modificatifs (accordés ou en cours d'instruction)

- 154 bis Grande Rue, modifications baie, gouttière, stationnement

Le **CAUE** (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) des Côtes d'Armor tient une permanence dans les locaux de Dinan Agglomération pour le conseil aux particuliers. Mme Valérie VIDELO se tient à votre disposition sur **rendez-vous** le 1^{er} et 3^e vendredi de chaque mois de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Tél. **02 96 87 21 44** - 8 bd Simone Veil à Dinan.





Le Règlement Général sur la Protection des Données n'autorisant plus la diffusion d'informations d'état civil, la publication dans le bulletin municipal des naissances, mariages, décès n'est possible qu'après autorisation reçue lors de l'établissement de l'acte d'état civil ou à la demande des personnes, des familles concernées. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Décès

- Le 26/02/2020 à Saint-Malo : René DIEZ
- Le 30/03/2020 à Saint-Jacut-de-la-Mer : Roland CHAUVEAU
- Le 20/08/2020 à Rennes : Maryvonne MONMARCHÉ, née BESREST
- Le 30/09/2020 à Saint-Jacut-de-la-Mer : Claude LECHAPELIER, née HÉMERY

Mariages

- Le 28/12/2019 : Laurence DURETZ et Fabien GARRIGUES
- Le 31/07/2020 : Louise DELEMAZURE et Antoine GILLET
- Le 29/08/2020 : Aurélie BACHELOT et Gwendal LHERMINE
- Le 29/08/2020 : Anaïs LEBRETON et David ROBBE
- Le 03/09/2020 : Emilie CAUCHOIS et Timothée LAMACHE
- Le 25/09/2020 : Petra TITAWANO et Charles de MAUBLANC de BOISBOUCHER

Naissances

- Le 15/03/2020 : Charles JARDIN, fils d'Auriane GOUPY et de Raphaël JARDIN
- Le 01/10/2020 : Armand FOLINAIS, fils d'Emmanuel FOLINAIS et de Anne Plassart



Du jeudi 21 janvier au samedi 20 février

Des chiffres aujourd'hui pour construire demain

C'est utile, c'est sûr, c'est simple... répondez par internet comme 60 % des personnes recensées

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de faire un bon accueil aux agents recenseurs et de répondre sous quelques jours.

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

Permanences du conciliateur de justice

- 1^{er} mardi du mois 09h-12h : Mairie de Pleudihen-sur-Rance (02.96.83.20.20)
- 2^e mardi du mois 09h-12h : Mairie de Plancoët (02.96.84.39.70)
- 3^e mardi du mois 09h-12h : Mairie de Plouër-sur-Rance (02.96.89.10.00)
- 4^e mardi du mois 09h-12h : Mairie de Ploubalay (02.96.82.60.60)

Il est nécessaire de prendre rendez-vous à l'accueil de la mairie concernée.



Hommage à Roland Chauveau

« Roland est parti ce lundi 30 mars en début d'après-midi, son souvenir restera gravé à jamais dans nos cœurs et nos mémoires, ce départ inattendu est pour nous tous, un choc terrible, il est né à St Jacut le 29 avril 1957, né "en l'île", comme il aimait le dire, et comme cela était noté sur son acte de naissance, un Jaguen fier de ses racines, amoureux de sa Presqu'île qu'il n'aura jamais quitté, il était soucieux du maintien des traditions et de l'histoire du village, ambitieux pour son avenir et aimait particulièrement cette fraternelle communauté Jaguine.

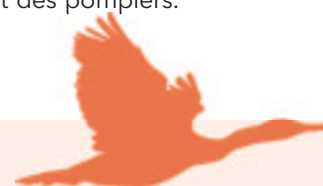
Roland a rejoint notre père aux Corps des Sapeurs-pompiers dès l'âge de 17 ans, il en deviendra le Chef de Centre en 1989, avant de prendre sa retraite d'actif en 2012 au grade de Major honoraire des Sapeurs-pompiers, 38 années au service de la population, 38 années d'engagement pour aider et secourir les autres, il fût l'un des premiers sauveteurs côtiers du département des côtes d'Armor, nombre de personnes lui doivent leurs sauvetages, sinon leurs vies, nous l'avons vu en toutes circonstances, en toutes saisons, par tous les temps rejoindre la caserne, embarquer pour aller en mer au secours de plaisanciers, de véliplanchistes, de professionnels, d'inconscients... Son action était instinctive, il ne se posait aucune question, sauver était le seul motif de son engagement, aider les gens, souvent au péril de sa propre vie, que ce soit en mer, mais aussi sur terre, son approche était toujours la même, basée sur le volontarisme et l'abnégation de soi, nous pourrions citer énormément d'exemples où Roland se montra exemplaire et d'un courage remarquable, laissons les choses demeurer dans les mémoires, il détestait les honneurs et les a très souvent, trop souvent, refusés...

Il était aussi membre du Conseil Portuaire. Il avait également fait partie de la SNSM.

Il était titulaire des Médailles d'honneur des Sapeurs-pompiers, Bronze, Argent, et Or, pour les nombreuses années au service des autres ».

La famille.

Une commémoration a eu lieu le 3 octobre en présence des élus et des pompiers.



Compte-tenu des contraintes sanitaires, les commémorations ont été modifiées dans leur forme ou leur programmation.

100 ans de Simone Grillère

Le 5 août 2020, nous avons fêté les 100 ans de Madame Simone Grillère, résidente à l'Ehpad Les Tamaris, entourée de sa famille.



Le 14 juillet 2020

Célébration de la fête nationale de la République française lors de laquelle certains pompiers ont été honorés.



Repas des aînés

Lors de la dernière réunion du CCAS, nous avons évoqué le traditionnel repas des aînés de fin d'année, qui tient à cœur à tous. Hélas, compte tenu des conditions sanitaires actuelles, et à moins d'une évolution favorable, il nous est paru imprudent de le maintenir à l'instar des années passées.

Toutefois, nous réfléchissons et vous informerons de ce qui sera organisé à l'attention des personnes âgées de notre communauté.



Cérémonie FFI du 9 août

Le 9 août a eu lieu la cérémonie des Forces Françaises de l'Intérieur en présence des familles. Un hommage a été rendu à Yves Salmon, René Colas et Georges Paitry.





Signalisation, circulation, sécurité...

premières mesures d'un programme d'orientation et la presque île vers des déplacements doux.

Panneaux de signalisation

Que signifie exactement ce panneau ?



Il signifie le début d'une **Zone de rencontre**. Ces zones de circulation apaisée sont intermédiaires entre aire piétonne et zone 30. **Ce sont des espaces publics où les piétons sont prioritaires, les cyclistes peuvent circuler à double sens et les véhicules sont limités à 20 km/h.** Ce sont des zones où l'espace se partage, elles font appel à la bienveillance des usagers les uns envers les autres. Elles ont été créées pour dynamiser les bourgs et centres villes et faciliter l'accès aux commerces.

Deux zones de rencontres ont été créées au cœur de notre commune : le centre bourg et l'accès à la plage et au camping de la Manchette.

Nous demandons donc aux cyclistes lors de la descente de la Grande rue de respecter la limitation de vitesse de 20km/h et de céder la place aux piétons prioritaires jusqu'à poser le pied à terre si besoin est.

Peut-on rappeler qu'en l'absence de place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite, celles-ci sont autorisées à stationner sans limitation de durée sur les emplacements de la zone bleue ; ne pas oublier d'afficher la carte de stationnement handicapé ou la nouvelle carte mobilité inclusion (CMI).

Malo Dufresne



Stationnement, circulation en période estivale :

L'expérimentation mise en place dans le bourg cet été, a fait l'objet d'un questionnaire d'évaluation auprès de vous. Les résultats vous seront prochainement présentés (date non encore fixée à l'heure où nous imprimons).

Respect de la vitesse

Mise en place d'un radar pédagogique à l'entrée de Saint Jacut (rue de Dinan, au carrefour de la zone artisanale), dans un premier temps. Certains habitants nous ayant signalé des vitesses excessives dans d'autres quartiers, il pourra être déplacé ultérieurement vers d'autres points stratégiques en termes de sécurité.

RAPPEL

Chenilles processionnaires : DANGER

CHAQUE PROPRIÉTAIRE DOIT FAIRE LE NÉCESSAIRE

Pour les enfants et pour nous-mêmes

Leurs poils urticants provoquent démangeaisons, oedèmes, éruptions cutanées, allergies ... ce qui nécessite parfois une hospitalisation.

Pour nos animaux

Les avaler peut leur être fatal. Surtout ne pas toucher les chenilles et éviter les endroits où elles sont passées.

La conduite à tenir en cas de contact avec la chenille processionnaire : rincer la plaie avec beaucoup d'eau et **en urgence** consulter le médecin ou le vétérinaire.

Pour limiter sa prolifération, il existe plusieurs moyens selon les saisons :

- De septembre à novembre, traitement biologique (il est préférable de faire appel à une entreprise agréée).
- De décembre à février, coupe des nids à l'aide d'un échenilloir (couper les branches infestées et les brûler) et installation d'éco-pièce autour du tronc.

Pour tout renseignement et commande, contacter Dinan Agglomération au **02 96 87 14 15** ou la mairie au **02 96 27 71 15**.

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE

AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES

MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Travaux de bricolage et de jardinage



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers et susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont tolérés que dans les tranches horaires suivantes :

Jours ouvrables	8h30-12h	13h30-19h30
Samedi	9h-12h	15h-19h
Dimanche et jours fériés	10h-12h	

RAPPEL

Pensez à tailler vos haies

et les branches des arbres qui dépassent sur la voie publique et qui peuvent gêner la visibilité, le passage des véhicules et des piétons ainsi que masquer les panneaux signalétiques.

Entretien devant votre propriété

Il est aussi rappelé, suivant l'arrêté municipal 2018/115 du 22 juin 2018, que les propriétaires doivent procéder au désherbage du trottoir (produits phytosanitaires interdits) au droit de leur domicile et nettoyer les ouvrages d'évacuation des eaux pluviales.



Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'égavage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures...

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Il est également possible de faire un compost individuel.

Cette interdiction concerne également les collectivités territoriales et les entreprises d'espaces verts et de paysage.



Nouveau !

Recevez les dernières informations de la mairie de St-Jacut sur votre téléphone mobile ou tablette, via l'application gratuite Panneau Pocket !

Pour plus d'informations, rdv sur le site de la mairie : <https://www.mairie-saintjacutdelamer.com>



Carte nationale d'identité et passeport



Pour faire ou refaire sa carte d'identité ou son passeport, il faut s'adresser à une commune équipée du dispositif numérique de recueil (Plancoët : 02 96 84 39 70, Ploubalay, commune de Beaussais-sur-Mer : 02 96 82 60 60, Matignon : 02 96 41 24 40, Dinan : 02 96 39 22 43).

Les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports sont traitées sur rendez-vous. Il est recommandé d'effectuer une pré-demande en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45668>.

Renseignements sur le site : [http://cotes-darmor.](http://cotes-darmor.pref.gouv.fr/Actualites/Nouvelles-modalites-pour-les-demandes-de-carte-nationale-d-identite)

[pref.gouv.fr/Actualites/Nouvelles-modalites-pour-les-demandes-de-carte-nationale-d-identite](http://cotes-darmor.pref.gouv.fr/Actualites/Nouvelles-modalites-pour-les-demandes-de-carte-nationale-d-identite)



Inscription sur les listes électorales

Pour toute demande d'inscription sur les listes électorales, il faut vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Recensement des jeunes JDC



Un français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses **16 ans** et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Il doit se rendre à sa **mairie** avec les documents suivants :

- pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- livret de famille
- justificatif de domicile

Il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

La Journée Défense et Citoyenneté est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Le recensement en mairie permet l'inscription d'office sur les listes électorales.

NOUVEAUX PROFESSIONNELS - NOUVELLES ASSOCIATIONS

EN 2019

La Galerie des Ebihens à Saint Jacut

C'est grâce à l'amicale complicité de Maguy et François DUFOUR que Pascale et Thierry MEUROU ont ouvert un Atelier Galerie au 45 Grande Rue, Place Landouar, à Saint Jacut. Depuis un an, la Galerie a pour vocation d'être un lieu de création et d'exposition de deux peintres en technique à l'huile sur toile : Pascale Ayraut Meurou a quitté l'enseignement des Arts Plastiques pour une retraite artistique qu'elle développe au gré de son inspiration, essentiellement maritime.

Thierry Meurou, militaire retraité est peintre de chevalet. Il s'inspire des paysages maritimes locaux et témoigne de la vie des gens de mer. Il poursuit une démarche expressive qui s'inscrit dans une volonté de présenter le concours de Peintre Officiel de la Marine.

La Galerie est ouverte tout au long de l'année, principalement de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h, ou sur Rendez-vous au 0685081884. Sites : pascale-ayraut.fr et thierry-meurou.fr



En 2020

En complément de l'offre actuelle d'aide à la personne, une nouvelle association de bénévoles qui proposent des services ponctuels va bientôt voir le jour : **SAINT-JACUT RELAIS SERVICES**

Nous vous communiquerons ses coordonnées et son objet, très prochainement.

EN 2020



Ouverture en janvier 2020 d'une agence immobilière
69 bd du Rougeret par Maëlle Rouault.

agence@maelle-immo.fr

www.maelle-immo.fr

Ouverture du lundi au samedi

07 67 76 42 64 / 02 22 13 11 27



Recyclage des voiles de bateaux

Activité reprise par Pauline Chalaux

Anne Drouin Lebreton, qui recycle des voiles de bateaux à Saint-Jacut depuis 2006, pour créer des sacs, prend une retraite bien méritée ! Elle souhaite que tout le savoir-faire développé ne se perde pas : « Je passe la barre du navire à Pauline ! Pour cette première saison, je l'accompagne et lui transmets mes techniques, pour qu'elle puisse faire vivre les collections que j'ai créées ». Du côté de Pauline Chalaux, c'est l'enthousiasme : « Je suis très fière d'embarquer dans l'aventure avec Anne. Mon bagage personnel de compétitions à la voile, et couturière dans une sellerie à Concarneau, vont me permettre de tenir le cap ! J'espère vous rencontrer bientôt sur le marché ! ». Vous pouvez retrouver les modèles à l'atelier d'Anne et sur le marché de Saint-Jacut l'été et de Dinard le samedi.

Contact : Pauline 06 08 43 14 09
contact.paulineadl@gmail.com



1^{er} septembre 2020 :

JOUR DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

Cette rentrée s'est déroulée dès 9h. Du fait de la situation sanitaire liée à la Covid, les conditions étaient particulières. Le « Pot d'accueil » assuré par l'association des parents d'élèves n'a pas pu se faire, mais la musique était présente ajoutant une note sereine à ce moment parfois marqué d'inquiétude pour certains élèves et parents. Les musiciens ont été chaleureusement applaudis par les enfants.

Les parents étaient informés qu'ils devaient rester, en dehors de l'école et masqués. Seuls les parents d'élèves de la maternelle, ont pu accompagner leur enfant jusqu'à l'entrée de la classe, toujours masqués avec gel hydroalcoolique dès le passage de l'entrée dans la cour de l'école.

Pour autant, quatre familles, dont les enfants intégraient pour la première fois à l'école, ont été reçues entre 11h et 11h15, permettant de mieux gérer cette première entrée et séparation.

60 enfants sont inscrits sur les trois niveaux de classe et ils sont encadrés par la même équipe pédagogique que l'an passé qui est composée d'un directeur et de trois enseignantes.

Dès ce premier jour, les services de garderie et de cantine ont été remis en place, permettant à une cinquantaine d'enfants de se restaurer dans une ambiance chaleureuse et dynamique.

Parents, enfants, enseignants, personnels communaux, tous sont contraints par la vigilance due à la situation sanitaire. Nous souhaitons à tous un bon déroulement de la scolarité 2020/2021.

Gérard Moleins



Avant le confinement, l'APEAEP n'a pas chômé !

Des bonnes ventes...

Des ventes de truffes au chocolat bio et de sacs en tissu avec les dessins de tous les enfants ont été proposées aux parents et aux amis de l'école. Ces ventes sont importantes pour les finances de l'APEAEP. N'hésitez pas à commander, nous sommes soucieux de la qualité et vous ne seriez pas déçu !

Ateliers et créativité !

En amont du marché de Noël, l'APEAEP a organisé ses fameux ateliers de Noël. Sous la direction de Béa et de Morgane, les enfants ont pu profiter à la salle des fêtes du matériel de création de l'APEAEP. Au menu, peintures

diverses, machines à coudre, rubans, ciseaux, papiers, pinceaux, colle, végétaux, tissus, cartons et cabochons ! Les enfants ont fait la part belle à leur créativité avec de la couture de guirlandes et de cocottes à la lavande, de la décoration de boîtes à œufs et d'étiquettes pour le jus de pommes et la confection de décorations de Noël.

La fameuse...

Cette année encore les parents d'élèves ont relevé le défi de préparer 150 parts de tartiflettes, mises en vente au Marché de Noël. Éplucher des dizaines de kilos de patates, ne pas pleurer en découpant les oignons, remuer les lardons sans se brûler, étaler la crème et ne pas manger tout le reblochon... Telle était la mission des nombreux

parents venus donner la main à la pâte et passer la soirée dans une ambiance bonne enfant où le rire reste un des principaux ingrédients de réussite.

Le retour de la calèche

Le marché de Noël s'est ouvert avec un peu de retard, mais dans la bonne humeur. De nombreux papas ont monté les structures des stands avec la vélocité et la précision qu'on leur connaît. Grâce à Béa, les œuvres des enfants et des parents ont trouvé leur place sur le stand création et Anne



(notre dynamique présidente) a installé la buvette. Les effluves du vin chaud de Manu et de la tartiflette se sont répandues sur la place Landouar, les habitants de St Jacut ont répondu « présent » et se sont déplacés pour participer à la réussite du Marché de Noël des enfants. La bonne humeur des uns et des autres ont fait le reste ! Après quelques péripéties, la calèche a enfin fait son grand retour ! Les enfants ont pu découvrir l'attelage et les chevaux, discuter avec le meneur et profiter de la jolie balade offerte. Un grand merci aux bénévoles, aux participants et à la municipalité pour la réussite de cette animation !



La classe de neige

Grâce à la participation de tous, les enfants de l'école bénéficient de nombreuses activités pédagogiques : on entend peu parler des sorties au cinéma et des livres offerts pour tous les niveaux, des déplacements à la ludothèque pour les maternelles, de l'achat de jeux, ou des aménagements pédagogiques de la cour. Il s'agit pourtant de la principale utilité de l'APE. Cependant, cette année, comme il y a 4 ans, l'association a soutenu un projet d'ampleur pour les élèves du CP jusqu'au CM2 : une classe de neige ! 33



enfants, accompagnés de leurs 2 enseignants et de 3 autres accompagnateurs ont fait la route jusqu'aux pistes jurassiennes où une neige timide les attendait. Ski alpin, découverte du patrimoine jurassien, gastronomie, randonnées, veillées et biathlon étaient au programme. Grâce à l'organisation du directeur de l'école et à l'implication de tous, cette classe de découverte a été un réel succès ! Les enfants sont revenus fatigués, mais avec des souvenirs à la fois sportifs, émerveillés et collectifs.

Comme pour tout le monde, le confinement a stoppé net toutes nos activités...

L'APEAEP remercie l'équipe enseignante pour son travail et le suivi des élèves pendant et après le confinement. La participation financière de l'APEAEP pour la classe de neige a été très élevée et toutes nos manifestations ayant été annulées, notre budget pour cette année est extrêmement restreint. C'est pourquoi, avant même l'assemblée générale, le bureau a tenu à proposer une vente de saucisson (qui devait avoir lieu en mai) afin d'être en mesure de soutenir les nouveaux projets des enseignants.

Rejoignez l'APEAEP (Association des Parents d'Elèves et des Amis de l'Ecole Publique), soutenez nos actions !

Le bureau de l'APEAEP





Pour tous contacts avec la municipalité, l' élu référent en charge de la vie associative est Gérard MOLEINS, adjoint.

L'AMAP de Saint Jacut



Une association qui vous permet d'avoir des produits frais (en direct du producteur), de proximité et de qualité. C'est très simple, venez voir... tous les mercredis entre 18h30 et 19h15 à la salle des fêtes de Saint Jacut.

Un accueil convivial, souvent autour de dégustations partagées lorsque l'on vient chercher son « panier ».

On y rencontre les producteurs qui apportent leurs produits en direct de la ferme.:



Une grande variété de légumes, différents chaque semaine ; des pains variés, des poulets et des œufs, des poissons, des fromages de chèvre, du miel, des fruits, des viandes de bœuf et de porc, etc. Pour bénéficier de ces produits bio, il suffit d'adhérer à l'association « AMAP de la Baie » (10€ par an) et ensuite de passer « contrat » avec le ou les producteurs, pour une durée de 6 mois, renouvelable.

L'Amap fonctionne sur le principe de la solidarité : chacun son tour vient aider à la distribution et l'on va donner un coup de main au maraîcher en fonction de ses possibilités lorsqu'il a besoin d'aide. Il est possible d'adhérer à tout moment de l'année.

Pour plus d'informations, contacter :

Anne Bataille au 06 86 93 53 87

Véronique Duchon 06 03 13 11 11

Par mail : amapdelabaie@gmail.com

<https://m.facebook.com/AMAP-de-Saint-Jacut-de-la-Mer-833457413444474/>

Distribution du mercredi avec l'aide précieuse de Mano, fils de Nina et Matthieu



Centre Associatif et Culturel de la Presqu'île

La vie au Centre culturel :

En janvier et février 2020, 51 réservations de salles ont été faites par les associations jaguines et municipalité pour des réunions, assemblées générales, expositions, conférences ou autres animations.

Les locaux ont été fermés de mars à juin en raison de l'épidémie, et une petite reprise s'est amorcée à partir de juillet, dans le respect des précautions sanitaires :

- hebdomadairement par le groupe "tricot" et l'association Hatha yoga prana
- et ponctuellement pour les expositions suivantes, sous couvert du Centre associatif et culturel :
 - ➔ du 13 au 19 juillet : aquarelles de Stéphanie Angot
 - ➔ du 23 au 31 juillet : "Couleurs en poésie" (Pierre Ferrette : peinture acrylique sur bois, principalement noir et blanc et Monique Martin : tissu 3 D, tableau coloquinte)
 - ➔ du 7 au 16 août : gouaches réalisées pendant la période de confinement par Gwenaël de Villeneuve
 - ➔ les 22 et 23 août : aquarelles par Marie-France Bélin.

Pas de date arrêtée à ce jour pour nos animations annuelles de "Collections personnelles" et "Ouvrages de dames".

Une animation est prévue en 2021 :

- du 7 au 21 août, exposition de photos procédé argentique (scènes de bouchots), encre de Chine, peinture et poèmes par Anne Picas.



Ce programme, ainsi que toutes les animations hebdomadaires et ponctuelles organisées dans les locaux du Centre culturel sont consultables sur le site du Centre associatif : www.centre-associatif-stjacut.fr.

Contacts : Marc Prochownik 06 63 15 28 67, courriel marc.prochownik@orange.fr et Françoise Guichard 02 96 82 51 24.

Expositions et animations de l'été



Tableau de Pierre Ferrette



Les Ateliers
du Plessix Madeuc

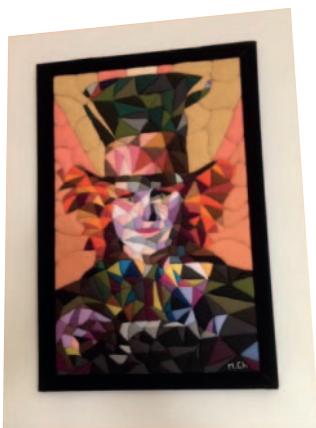


Tableau *Le chapelier fou*
de Monique Martin



Tableau de Stéphanie Angot



Déambulation musicale



Tableau de Marie Betin



Gwenael
de Villeneuve

Le club du livre

Quinze ans, 15 ans d'existence, la bibliothèque.

L'aventure continue...

Bienvenue à vous toutes, à vous tous. Une bonne bibliothèque est à la disposition de ceux qui souhaitent entrer dans le cercle des amis du livre et se voir offrir les services personnalisés de ses bénévoles.

Nous sommes présents tout au long de l'année, les vendredis et samedi matin de 10 heures à 12 heures.

Pour vous, un très grand choix de livres, de films et de CD de musique classique. La bibliothèque a reçu un don exceptionnel de 400 CD de musique classique offert par Monsieur Mahé des Portes, un grand remerciement pour ce cadeau exceptionnel.

Tous les mois découvrez * Le livre du mois * et notre sélection de 10 ouvrages. Partez à la découverte du quatrième de couverture, porte ouverte à une nouvelle aventure, sésame ouvre-toi, je détiens la clé...



LA BOITE de PANDORE

Découvrez le livre du mois d'avril 2020 * La Boîte de Pandore * de Bernard Werber (extrait)

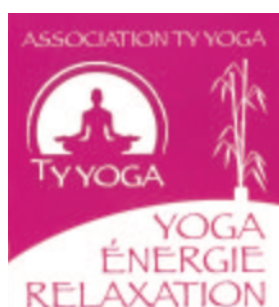
Héphaïstos conçut son corps à partir d'argile et d'eau. Athéna lui donna la vie, des vêtements et l'art de tisser, Aphrodite la beauté et la séduction, Apollon le don musical et Hermès la capacité de mentir, de manipuler les hommes. Pour cette raison, elle fut appelée Pandore, le don (doron) de tous (pan). Pandore était, selon les critères de Zeus, la femme mortelle parfaite, aussi belle qu'une déesse. Elle était vierge, ravissante, intelligente, séductrice. Pandore fut présentée par Hermès à Prométhée. Cependant, ce dernier, flairant le danger refusa cette femme. Il avertit son frère Epiméthée de n'accepter aucun présent de Zeus. Malgré cela, lorsqu'il rencontra la jeune femme, il ne put résister à son charme et voulut aussitôt l'épouser... Ils se marièrent. La mariée transportait une boîte mystérieuse que lui avait offerte Zeus avec l'interdiction de l'ouvrir. Un jour, n'y tenant plus, elle l'ouvrit, aussitôt tous les maux de l'humanité furent libérés. Depuis ce jour, ainsi que l'enseigne le mythe de la boîte de Pandore, les hommes souffrent et n'ont comme seul réconfort que l'espérance.

Nos conditions d'adhésion 2020 : 6€ individuelle, 10€ familiale et 12€ livre-DVD.

Invitation aux bonnes affaires A partir de 0,50€ le livre... Tout au long de l'année durant nos permanences, également une sélection de films proposée à l'unité ou par trois, à vous de choisir.

Pour nous contacter : 06 63 15 28 67

Ty Yoga



Après cette période particulière où hélas nous avons arrêté toute activité en salle, l'Association Ty Yoga et son enseignante Catherine Gesbert-Mambré sont ravies de retrouver avec vous le chemin sur les tapis, la

voie du souffle, le travail subtil du corps et l'harmonie de la relaxation, pour un bien-être assuré.

Adultes débutants comme confirmés pourront reprendre notre belle discipline à la salle des fêtes de St Jacut de la mer dès le mardi 15 septembre 2020, de 18h30 à 20h.

Pour prendre soin de vous, venez nombreux 🧘‍♀️

Contact : 0662033672

Mambre.catherine@wanadoo.fr

Catherine, professeure diplômée de l'EFYO.

Trail des Ebihens 2021

Le trail des Ebihens 2021 aura lieu le dimanche 6 juin, départ 10h30. Vu le contexte sanitaire, il nous a été impossible de vous convier à notre réunion annuelle de septembre. Nous espérons vivement vous retrouver en 2021 pour préparer l'organisation de cette 18^e édition !

Prenez soin de vous et à très bientôt.

Yvan FIGUEL

Été 2020 changement de bureau au sein de deux associations

Le club nautique : Olivier de BRYE, président, remplace François Aigle ; Secrétaire, Aurélie Saillard ; Trésorier, Patrick Mongodin.

Le club de pétanque jaguine : Bernard GRAS, président, remplace Rose Diez ; Vice-président, Didier Doyen ; Trésorier, Guy Bachelot ; Secrétaire, Michel Vergne (contact : Bernard Gras : bernard.gras22@gmail.com - Tel 06 49 44 90 52).



Les annonces de l'abbaye

02 96 27 71 19 - www.abbaye-st-jacut.com

10-11 octobre

• **Écologie : effondrement(s) ou conversion(s) ?** Conférences et ateliers pour comprendre, contempler et agir

6 novembre

• **L'Europe malade du covid ?**
Soirée palabre avec Fabien Cazenave et Jacques-Yves Bellay

8-13 novembre

• **La méditation pleine conscience :**
rendez-vous du mieux vivre animé par Hervé Arnoux

11 novembre

• **Hannah Arendt, critique du totalitarisme et défense de la démocratie**
Conférences-débats avec Jean-François Petit et Cathy le Blanc

14-15 novembre

Chrétien en liberté dans un monde qui bouge. Conférences-débats avec la présence d'Anne Soupa, Jean Lavoue, Jacques Musset...

20-22 novembre

• **Aux petits soins du deuil : la poésie et la parole**
Rendez-vous du mieux vivre animé par Anne Orisini

Les Ateliers du Plessix-Madeuc

Résidences d'artistes

Artistes actuellement en résidence jusqu'au 20 décembre

Clémentine Chalançon : née en 1995 à Lyon, où elle vit et travaille. Elle est diplômée de l'école des Beaux-Arts de Saint-Etienne en 2018.

Lise Stoufflet : née en 1989, elle vit et travaille à Paris. Elle est diplômée de l'école des Beaux-arts de Paris en 2014.

Inauguration et portes ouvertes

Samedi 7 novembre 2020.

Résidence SNCF

Nous sommes heureux de vous inviter à l'inauguration des nouveaux espaces d'ateliers situés à la Résidence SNCF à Saint-Jacut-de-la-Mer et de vous faire découvrir le travail et les recherches des deux artistes actuellement en résidence. En présence des adhérents et des partenaires de l'association.

Exposition

Du 11 au 20 décembre 2020.

Centre associatif et culturel.

L'exposition présentera les œuvres réalisées durant le temps de résidence des artistes à Saint-Jacut-de-la-Mer

Mathilde Guyon, Coordinatrice des activités et chargée de développement - 06 24 31 00 04

www.ateliersduplessixmadeuc.com

@AteliersduPlessixMadeuc

#lesateliersduplessixmadeuc

Saint Jacut Environnement

Le vendredi 21 août était journée nationale de comptage des pêcheurs à pied de loisir. Période estivale, coefficient significatif, temps assez beau, tout était réuni pour une fréquentation importante de l'estran. Pour notre presque île c'est l'association St Jacut environnement qui était chargée de ce comptage, comme elle le fait depuis de nombreuses années. Les observations sont faites depuis la pointe du Chevet, à la fois pour la baie de l'Arguenon, pour l'archipel des Ebihens et pour le nord de l'estran, entre Charbotière et pointe du Chevet. 491 pêcheurs ont été comptés 1 heure avant la marée basse.

Il y a un double comptage réalisé avec jumelles ou longue vue, et les chiffres enregistrés sont envoyés vers Coeur Emeraude et Viv'Armor, associations centralisatrices pour la plus grande partie des Côtes d'Armor, et qui participent aussi à ce comptage. Pour l'archipel des Ebihens, les chiffres sont corrigés par les organismes centralisateurs pour tenir compte de la partie invisible depuis la pointe du Chevet. Des comptages concernant cette zone sont effectués par une tierce personne et représentent 25% des pêcheurs présents sur l'archipel.

En outre, comme en plusieurs points de la côte, une information des pêcheurs à pied a été réalisée pour rappeler ou informer des bonnes pratiques.

Deux points d'information, à la descente des Haas et au chef de l'Isle. Huit adhérents mobilisés, remise d'environ 300 réglottes.

Globalement l'accueil des pêcheurs descendant sur l'estran a été bon à très bon. Malheureusement tous les points d'accès à l'estran ne pouvaient faire l'objet d'une information, et c'est encore environ 60 pêcheurs qui étaient dans l'herbier de zostères des Haas avec des engins de pêche plus ou moins redoutables pour la flore et la faune.

Brigitte HUVE, Alain PAITRY

<http://www.saintjacutenvironnement.com>

<https://www.facebook.com/SaintJacutEnvironnement>



Venez nombreux le 14 novembre 2020 à 10h près de la mairie.



Le club de la Presqu'île

INFORMATION À NOS ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS



En raison des mesures sanitaires à prendre contre la COVID 19, le Club de la Presqu'île n'a pas repris ses activités le 3 septembre comme initialement prévu. Les rassemblements en groupe étant très délicats, les contraintes difficilement applicables pour éviter une propagation du virus, le Club ne pourra au mieux redémarrer qu'en octobre 2020. Nous vous informerons de la date de cette reprise éventuelle. Soyez vigilants, respectez les mesures barrières, et prenez soin de vous et de votre entourage. Bien amicalement, votre présidente,
Jacqueline Ménéec

Les jumeliaux

L'an prochain Kidwelly rend visite à St Jacut !

Après une année de pause, c'est au tour de nos amis gallois de revenir pour quelques jours de rencontres amicales, retrouvailles et découvertes... Comme toujours St Jacut leur fait la fête et nous savons pouvoir compter sur vous pour venir nous aider à préparer leur visite, apporter vos idées de visites, vous investir dans l'organisation et être là le jour venu pour les accueillir et rendre leur séjour inoubliable. Une rencontre préparatoire aura lieu d'ici quelques semaines ; si vous n'êtes pas encore dans nos listes, surtout n'hésitez pas à contacter un des membres pour vous faire ajouter et recevoir les informations ! Et d'ici là, take care ! Prenez soin de vous !

Répar Toi-même se déploie



Pour sa 5^e année d'activité, l'association Répar toi-même se déploie sur 4 sites.

- A compter du 03 septembre, la mairie de Plancoët nous accueille dans la salle Rubis située face à la mairie. La permanence y est assurée tous les 1^{er} jeudis du mois de 18h à 20h.
- Le site du magasin LEROY MERLIN à Pleurtuit, tous les 1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois, l'après midi de 16 à 18 h.
- La salle Sarasvati (maison des associations) à Dinan tous les 2^{ème} et 4^{ème} samedis du mois, le matin de 9 h à 12 h.
- Le local de Ploubalay, prêté par la mairie et situé au cœur du bourg, dans les locaux de l'ancienne tannerie. La permanence y est assurée tous les 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois de 18h à 20h.

Dans ce local RTM a installé son atelier avec tout le matériel ; des travaux ont été faits pour l'aménager et l'équiper. Nous rappelons que RTM est une association qui lutte pour la réutilisation du matériel et contre l'obsolescence programmée ; c'est un instrument de l'économie circulaire essentiel à la transition écologique.

Repar toi même organise aussi des ateliers thématiques pour apprendre à ses adhérents à réparer eux même leur matériel par ex : Un atelier vélo, un atelier collage, un atelier électricité, recherche de pannes... ces ateliers sont ouverts à tous et gratuits.

RTM est présent également dans les salons et les manifestations publiques dans la zone d'intervention qui englobe Dinard/Dinan/Plancoët.

RTM fonctionne avec un comité d'animation composé d'une dizaine de réparateurs.

Ces réparateurs prennent en charge les adhérents qui souhaitent réparer leur matériel.

RTM a assuré ainsi 240 réparations l'année passée et continue sa progression.

Les intéressés peuvent contacter l'association et venir aux permanences ou prendre RV pour les cas particuliers.

L'association recherche également des réparateurs pour assurer la diversité de la demande et étoffer son équipe.

Tel : 06 31 80 32 69

Mail: repartoimeme@gmail.com

Site : <http://www.repar-toi-meme.org>





Eaux de baignade

Pour information, les eaux de baignade font l'objet d'analyses régulières. Cet été, certaines plages ont été fermées momentanément pour des raisons sanitaires. Des recherches ont été effectuées et ont permis de trouver la cause de certaines contaminations et le processus de résolution suit son cours.

Avis de recherche toujours en cours :

4 plantes invasives dangereuses pour la santé !

L'Ambroisie à feuilles d'armoise, la Berce du Caucase, le Raisin d'Amérique et le Datura stramoine sont 4 plantes exotiques envahissantes qui émergent sur le secteur Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude, surtout depuis 3 ans. Toutes présentent un danger pour la santé.

Si vous observez l'une d'elles, n'intervenez pas !

Contactez rapidement votre référent local : Béatrice ONEN / COEUR Émeraude
beatrice.onen@coeuremaude.org - 02 96 82 31 78 - 06 09 15 38 10



AMBROISIE
à feuilles d'armoise

L'Ambroisie à feuilles d'Armoise est originaire d'Amérique du Nord. Elle colonise les parcelles agricoles, les friches, les bords de champs et de route.

Son pollen, « très allergisante », est responsable de nombreuses allergies, entre la mi-août et septembre, avec des symptômes importants : pathologies respiratoires (rhinites, trachéites, voire asthme), conjonctivites, et parfois même urticaires.



BERCE DU CAUCASE

La Berce du Caucase est une plante herbacée annuelle de très grande taille (jusqu'à 5 mètres de haut !), introduite en France en tant que plante ornementale. Elle se développe en bords de route, dans des terrains vagues, les friches, et les milieux humides, à partir d'avril. Elle fleurit entre Juin et septembre.

Sa sève contient des substances photosensibles qui provoquent des brûlures à l'exposition au soleil, pouvant aller jusqu'au troisième degré !



RAISIN D'AMÉRIQUE

Le Raisin d'Amérique, encore appelé Phytolaque ou teinturier, est une plante vivace originaire d'Amérique du Nord. Il se développe dans les secteurs boisés et affectionne les sols riches ou acides. On le distingue grâce à ses tiges de couleur pourpre et ses grappes de fruits vert clair, puis noir luisant, en forme de raisin. La plante atteint 2 à 3 m de hauteur.

L'ensemble de la plante est toxique en cas d'ingestion, pour l'humain, mais aussi pour le bétail et certaines volailles notamment.



DATURA STRAMOINE

Le Datura stramoine est une plante annuelle qui pousse en zones de cultures, dans les potagers, les massifs, mais aussi dans les habitats perturbés comme les remblais. Ses fleurs blanches en forme d'entonnoir plissé, sont très reconnaissables, à partir de Juin, jusqu'à octobre, laissant place à des bogues épineux remplis de graines.

Chaque partie de la plante (tige, feuille, fruit, graines, racine) est toxique. La dose létale chez l'enfant est de 2 à 5 g de graines.



Tri sélectif des déchets :

c'est bien... mais nous pouvons faire encore plus !

Le conteneur à verre



À trier

Bouteilles en verre



Pots et bocaux en verre



Les interdits

Vitre brisée



Les pots en terre



La vaisselle



Les ampoules



Le conteneur à papier



À trier

Journaux, magazines, livres



Enveloppes

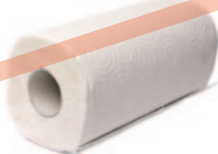


Les interdits

La vaisselle en carton



Les papiers à usage unique : mouchoirs, essuie tout, papier toilette



Papier/carton souillé



Papier peint
Papier cadeau





À trier

Flacons plastiques



Briques alimentaires



Les cartonnettes



Emballages métalliques



*En triant
nos déchets,
nous créons de
l'emploi !*

10 000 tonnes de
déchets d'ordures
ménagères à
l'enfouissement =
1 emploi

10 000 tonnes
d'ordures ménagères
incinérées =
3 emplois

10 000 tonnes
d'ordures ménagères
recyclées =
32 emplois

A fiscalité constante !

En triant nos déchets, nous recyclons et nous économisons !

Exemples : avec 3 bouteilles, nous fabriquons 1 écharpe, avec 30 bouteilles, 1 veste polaire et avec
1 tonne de bouteilles **nous économisons 800 kg de pétrole !**

Tri et éco-points de Saint-Jacut-de-la-Mer ▼

Verre	Bouteilles Plastiques ; Boîtes conserves Emballages ménagers sans résidus alimentaires	Papiers Magazines	Vêtement Benne « Le Relais »	Cartons propres
Chemin de la Vigne	Chemin de la Vigne	Chemin de la Vigne	Chemin de la Vigne	
Houle Causseul	Houle Causseul	Houle Causseul		
Aire Camping-car	Aire Camping-car			
Zone Artisanale	Zone Artisanale	Zone Artisanale		Zone Artisanale Benne rouge
Parking Rougeret	Parking Rougeret			
Parking des Haas				

**Mairie** 02 96 27 71 15

9h-12h / 14h-17h du lundi au vendredi sauf mercredi après-midi
(fermé au public)

www.mairie-saintjacutdelamer.com

mairie.stjacutdelamer@wanadoo.fr

Poste 3631

Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00

Office de Tourisme tél. : 0825 95 01 22

<https://www.dinan-capfrehel.com/>

infos@dinan-capfrehel.com

Octobre à Mars

Lundi au samedi : de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 -
(sauf le mardi hors vacances scolaires)

Fermé les samedis après-midi hors vacances scolaires de
Novembre à Février

Gendarmerie 17**Brigade de Ploubalay** 02 96 27 20 17**Brigade de Plancoët** 02 96 84 13 99**Défibrillateurs disponibles**

- Toute l'année : sur le mur extérieur de la mairie / à la maison de la mer (près du port de la Houle Causseul) et au niveau de l'accueil à l'Abbaye
- Du 1^{er} avril au 30 septembre : au camping municipal de la Manchette
- Juillet et août : au poste de secours, plage du Rougeret

Numéro d'urgence EDF : 09 726 750 22

Signaler un équipement endommagé sur le réseau téléphonique : <https://dommages-reseaux.orange.fr/dist-dommages/app/home>

Pompiers 18

Appel d'urgence européen 112 (appel gratuit redirigé vers les pompiers et le SAMU)

Secours en mer

CROSS CORSEN : 196 • VHF CANAL 16

Pharmacie 02 96 27 76 27

Lundi au vendredi 9h00-12h30 / 14h00-19h00

Samedi 9h00-12h30

Juillet et août :

Lundi au vendredi 9h00-13h00 / 14h00-19h00

Samedi 9h00-12h30 / 14h00-17h00

SAMU 15**Médecin cabinet médical****26 boulevard du Rougeret :**

Dr BLOND : 09 82 33 58 51 - si occupé : 09 73 03 04 24
ou sur Doctolib. Consultations uniquement sur rendez-vous.

Cabinets d'infirmiers :

Saint-Jacut-de-la-Mer : 06 76 41 00 17

Ploubalay, commune de Beaussais sur Mer : 02 96 27 37 90

Collecte des déchets ménagers**Jour de collecte pour les individuels : le lundi**

Pour les collectifs, renseignements en mairie ou auprès de
Dinan Agglomération

Service assuré par Dinan agglomération - Tél : 02 96 87 14 14

Email : dechets@dinan-agglomeration.fr

Déchets verts broyables

à l'Abbaye, avec participation,

prévenir par tél au 06 85 53 38 51

Collecte des encombrants

Prochaine collecte au printemps 2021

Il est rappelé que ce service est réservé uniquement aux
personnes qui n'ont pas le moyen d'aller à la déchetterie et
pour les encombrants qui ne rentrent pas dans une voiture.

Inscription obligatoire à l'accueil de la mairie, au 02 96 27
71 15 ou par courriel (mairie.stjacutdelamer@wanadoo.fr).

Date limite : vendredi 03 avril, 12h00.

Ne sera ramassé que ce qui aura été déclaré en mairie.

Déchetterie de Plancoët**Du 1^{er} février au 31 octobre :**

Lundi : 9h à 12h

Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi : 9h à 12h et 14h à 18h

Jeudi : 14h à 18h

Du 1^{er} novembre au 31 janvier : fermeture à 17h00

(Fermé le lundi après-midi, le jeudi matin, le dimanche et les
jours fériés)

Accès uniquement avec un badge à demander auprès de
Dinan Agglomération (02 96 87 14 14)

Marché hebdomadaire :

le vendredi matin, Place Landouar et Grande Rue

Conciliateur de justice : voir page 20